

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

120^e année

3 septembre

1988

No 36

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

120^e année
3 septembre 1988
No 36

Sommaire

Avis divers

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le

Code de procédure civile

Compagnies, Loi sur les

Compagnies étrangères, Loi sur les

Compagnies minières, Loi sur les

Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les

Inspecteur général des institutions financières

Ministères, Avis concernant les

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les

Syndicats professionnels, Loi sur les

Vente(s) à la folle enchère

Ventes par shérif

Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde

publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-1328

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
531, rue Deslauriers
Saint-Laurent H4N 1W2
Téléphone: (514) 337-8361

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLES DES MATIÈRES

AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE AUDET, NUMÉRO 9812	3435
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE CHICOUTIMI SECTEUR NORD, NUMÉRO 9735	3435
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE GIRARDVILLE, NUMÉRO 9764	3435
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE GRACEFIELD, NUMÉRO 9744	3435
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE LAC À LA CROIX, NUMÉRO 9841	*3435
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE LA DORÉ, NUMÉRO 9823	3435
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE LA VISITATION DE CHÂTEAU-RICHER, NUMÉRO 9797	3436
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE MISTASSINI, NUMÉRO 9810	3436
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE NOTRE-DAME-DU-PERPETUEL-SECOURS, NUMÉRO 9825	3436
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE RIVIÈRE PETIT SAGUENAY, NUMÉRO 9824	3436
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SAINTE-TRINITÉ DE GRANBY, NUMÉRO 9842	3436
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-ALEXIS-DES-MONTS, NUMÉRO 9829	3436
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-ALPHONSE, NUMÉRO 9798	3437
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE STE-ROSALIE, NUMÉRO 9803	3437
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER, NUMÉRO 9819	3437
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-FRANÇOIS-DE-SALES, NUMÉRO 9766	3437
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-JANVIER DE WEEDON, NUMÉRO 9828	3437
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-LAMBERT-DE-LAUZON, NUMÉRO 9820	3437
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-MALACHIE, NUMÉRO 9834	3438
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE VAL BÉLAIR, NUMÉRO 9840	3438
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE LAC DROLET, NUMÉRO 9843	3438
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-CONRAD, NUMÉRO 9821	3438
COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (<i>Requête d'obligations</i>)	3438
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (<i>Requête d'obligations</i>)	3439
ÉGLISE DE DIEU PENTECÔTISTE «MOUVEMENT INTERNATIONAL» (L.P.)	3439
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE SHEBA (L.P.S.)	3439
IGLESIA DE DIOS PENTECOSTAL «MOVIMIENTO INTERNACIONAL» (L.P.)	3439
LA QUÉBÉCOISE PROMUTUEL-VIE INC. (<i>Requête</i>)	3440
L'ÉGLISE CORÉENNE MÉTHODISTE DE MONTRÉAL INC. (L.P.)	3440
MONTRÉAL KOREAN METHODIST CHURCH INC. (L.P.)	3440
PAROISSE DE SAINT-POLYCARPE (<i>Requête</i>)	3440
SUCCESSION GÉRARD FILLION (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3443
SUCCESSION GÉRARD GOUPLI (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3443
SUCCESSION HUBERT MOREAU (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3443
VILLAGE DE SAINT-POLYCARPE (<i>Requête</i>)	3440

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Frank Henry Dice	3443
Jean Paul Arturo Leal-Provenscher	3444
Joseph André Charles Éric Hubar	3444
Joseph Arthur Gustave Auguste Gagnon	3444
Joseph Jean Claude Dagenais	3444
Marie Françoise Lucie Simard	3444
Marie Luce Françoise Johanne Dimock	3444
Marie Pierrette Marjolaine Maynard	3444

DEMANDES

André Gaborio	3444
Annabala Sadan	3445
Anne Marie Jeanne Fournier	3445
Bonnie Kay Ballweg	3445
Chantal Desharnais	3445
Charles Georges Ménard	3445
Christine Otis	3445
Daniel Lemoine	3445
Eav Chhe Ou	3445
Esprit Saint Diogène St-Amand	3446
Graziella Bernatchez	3446
Guyline Fortier	3446
Hamid Baghia	3446
Hélène Fournier	3446
Jie Zhu	3446
Julien Arbour	3446
Juliette Abdulmassih	3446
Laféche Morn	3447
Lise Lavalité	3447
Louis-Gilles Blanchette	3447
Lucille Lucas	3447
Manon Cadrin	3447
Marie Berthe Louise Solange Pleau	3447
Marie Dany Sylvie Desruisseaux	3447
Marie Emma Viola Gilbert	3447
Marie Laurence Huguette Desfossés Hubert	3448
Marie Valérie Hays Chartrand	3448
Marie-France Thériault	3448
Marie-Thérèse-Lucille Gobeil	3448
Michel Plante	3448
Poapalan Kanagasabapathy Sinnathamby	3448
Ronald Ross Heater	3448
Stéphane Sercia	3448
Steven Laurie Birnbaum	3449
Thien An Tran	3449
Thien Phuoc Tran	3449
Xiang Zeng Zhu	3449
Yee Jeu	3449
York Man Ho	3449

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ANITA HUTCHINGS	3449
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. AVIVA ROBIBO	3450
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. BENOÎT PINTAL	3450
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. BERIHYM KIDANE	3450

PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. BRIAN SHAW	3450	ART LOUISE PAQUIN INC.	3495
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. BRUCE ATKINS	3450	AUDIO-SON DES BOIS-FRANCS INC.	3495
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CALAB IRV ADAMS	3451	BIGNELL, MARTIN, SAUCIER, BELLEAU INC. BIMACO INC.	3496
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CAROL LAHAIE	3451	BRASSERIE VALOIS (1981) INC.	3496
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DANIEL ALEXIS	3451	BUREAUTIQUE 2001 INC.	3496
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GARRY CONNELLY	3451	C. & H. DUROCHER & ASSOCIÉS INC.	3496
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GARY COHEN	3452	CENTRE DE FORMATION SENTIERS-SANTÉ DE REPERTIGNY INC.	3496
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GERVAIS DESBIENS	3452	CENTRE DE RENCONTRES CARREFOUR INC.	3496
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JOCELYNE LÉGER	3452	CENTRE DES ARTS DES CHINOIS DE MONTRÉAL	3497
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LOGNON THEODORE ZAHRI	3452	CLUB DE MOTONEIGE « L'ÉTINCELLE »	3497
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LOUIS JR MIHALY	3452	COMITÉ CULTUREL DE RIPON	3497
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARIO OUELLET	3453	CONSTRUCTION D.J.S. INC.	3497
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. NANCY BEAULIEU	3453	DESGAGNÉ ET PERRON INC.	3497
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PAULO MARTEL	3453	DIASOL INC.	3497
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PHILIP INHABER	3453	DORGARD CONSTRUCTION INC.	3497
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RACHELLE LALANCETTE	3454	DUGO INC.	3498
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RANDOLPH STEWART	3454	ÉDITIONS PEDAGOGIA INC.	3498
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SAKA WHITNEY	3454	ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ MOORE LTÉE	3498
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SONIA DRAPEAU	3454	FOYERS SÉNÉCHAL INC.	3498
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SYLVIE DESJARDINS	3454	GÉRARD PARADIS LTÉE	3498
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. TIMOTHY PILON	3455	GESTION 2006 INC.	3498
		GESTION ALDI INC.	3498
		GESTION JEAN DES ORMEAUX INC.	3498
		GESTION PLAJANLI INC.	3498
		GESTION RICHARD & BERNIER INC.	3499
		GRUPE DE SOUTIEN À L'ENTREPRISE JEUNESSE DE LA VALLÉE DE L'OR INC.	3499
		GULF INSURANCE CLAIM SERVICE LIMITED	3503
		HEATHER MANOR INC.	3499
		HEDALNOR REALTY CORP.	3499
		INTERFORCE INC.	3499
		JACADI LES TERRASSES INC.	3499
		JAMO INC.	3499
		J.A. PROULX INC.	3499
		JIPP INC.	3500
		J.R. CHASSE & PÊCHE INC.	3500
		LA FERME DEVI INC.	3500
		LALANCETTE AMUSEMENT INC	3500
		LA RUCHÉE DE STE-SOPHIE ET NEW GLASGOW	3500
		LE CENTRE DE MICRO-ORDINATEURS C.E.M. INC.	3500
		LES ALBUMS T. S. INC.	3500
		LES ASSURANCES JEAN-PAUL LACASSE INC.	3501
		LES COMPAGNES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL	3501
		LES ENTREPRISES B.F.J. LTÉE	3501
		LES ENTREPRISES G.B.G. GAZ NATUREL LTÉE	3501
		LES EXTRAITS SNOW WHITE LTÉE	3501
		LES IMMEUBLES SAINDON INC.	3501
		LES PLACEMENTS DE LA NAUDIÈRE INC.	3501
		LES PLACEMENTS GALEX LTÉE	3502
		LES PLACEMENTS GUY ET LISE CLAVEAU INC.	3502
		LES PLACEMENTS L. BIENVENUE INC.	3502
		LIGUE DE BALLE LENTE DES COMITÉS DE LOISIRS DE LONGUEUIL	3502
		MANOIR HEATHER INC.	3499
		MARCEL BOITEAU INC.	3502
		MÉTAUX DE MAGOG INC.	3502
		NETTOYEURS ARISTO INC.	3502
		RÉAL AYOTTE INC.	3503
		ROSAIRE BLANCHETTE INC.	3503
		SAGA INFORMATIQUE INC.	3503
		SERVICE DE RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE DU GOLFE LIMITÉE	3503
		SERVICES S.A.I.L. (SHAWINIGAN) INC.	3503
		SNOW WHITE EXTRACTS LTD.	3501
		SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HEDALNOR INC.	3499
		TÉLÉCABLE 138 INC	3503
		TENUE DE LIVRES R.F. INC.	3503
		WILSON, STEWART, FORTIER, RENNIE LTÉE	3504
COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES			
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3456		
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3475		
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3477		
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3477		
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES			
LETTRES PATENTES	3487		
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3489		
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES			
DISSOLUTION (Article 28)	3490		
DISSOLUTION — DEMANDES DE			
2171-2591 QUÉBEC INC.	3495		
2325-3255 QUÉBEC INC.	3495		
2432-7348 QUÉBEC INC.	3495		
2525-6488 QUÉBEC INC.	3495		
2539-1277 QUÉBEC INC.	3495		

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS 3504

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 3505

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 3505

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES**AVIS DIVERS**

MISPEC RESOURCES INC. (Autorisation) 3506

NOVAGOLD RESOURCES INCORPORATED (Autorisation) 3506

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES**DISSOLUTION**

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ISLE-DIEU MATAGAMI 3506

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**ASSURANCES — LOI SUR LES**

COMPAGNIE D'ASSURANCE COSECO (Délivrance de permis) 3507

COMPAGNIE D'ASSURANCE FIREMAN'S FUND (Modification de permis) 3507

FIREMAN'S FUND INSURANCE COMPANY (Modification de permis) 3507

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**ÉNERGIE ET RESSOURCES****ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE 3507

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE 3509

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 3510

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

CORPORATION DE PRÊT GARANTIE FIRSTLINE (Permis) 3511

FIRSTLINE SECURITIES CORPORATION (Permis) 3511

GRANVILLE SAVINGS AND MORTGAGE CORPORATION (Permis) 3511

GRANVILLE SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE ET D'HYPOTHÈQUES (Permis) 3511
MERCHANT RETAILS SERVICES LIMITED (Permis) 3512
SERVICE AUX MARCHANDS DÉTAILLANTS LIMITÉE (Permis) 3512**SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES**

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SERVICE DE PNEUS C.T.R. (Formation) 3512

VENTES À LA FOLLE ENCHÈRE

VILLE DE MONTRÉAL c. BEAUDOIN 3512

VENTES PAR SHÉRIF**ABITIBI**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FERME B.F.L.T. INC. 3513

GASPÉ

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LEBLANC 3515

JOLIETTE

BANQUE DE MONTRÉAL c. BEAULIEU 3515

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. RESTAURANT KAMBO LTÉE 3516

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DES PRAIRIES c. BEAUCHAMPS ET AL. 3520

LEMIEUX c. LES HÉRITIERS DE FEUE CLARA 3520

TREMBLAY 3520

PAROISSE DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS c. LAPALUS 3521

KAMOURASKA

VILLE DE CABANO c. ARSENAULT 3521

LABELLE

RAPAGNA ET AL. C. MAYER 3522

RICHELIEU

CAISSE POPULAIRE RIVIERA c. AUBERGE ROLAND ST-PIERRE INC. ET AL. 3522

CAISSE POPULAIRE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU c. ROY 3523

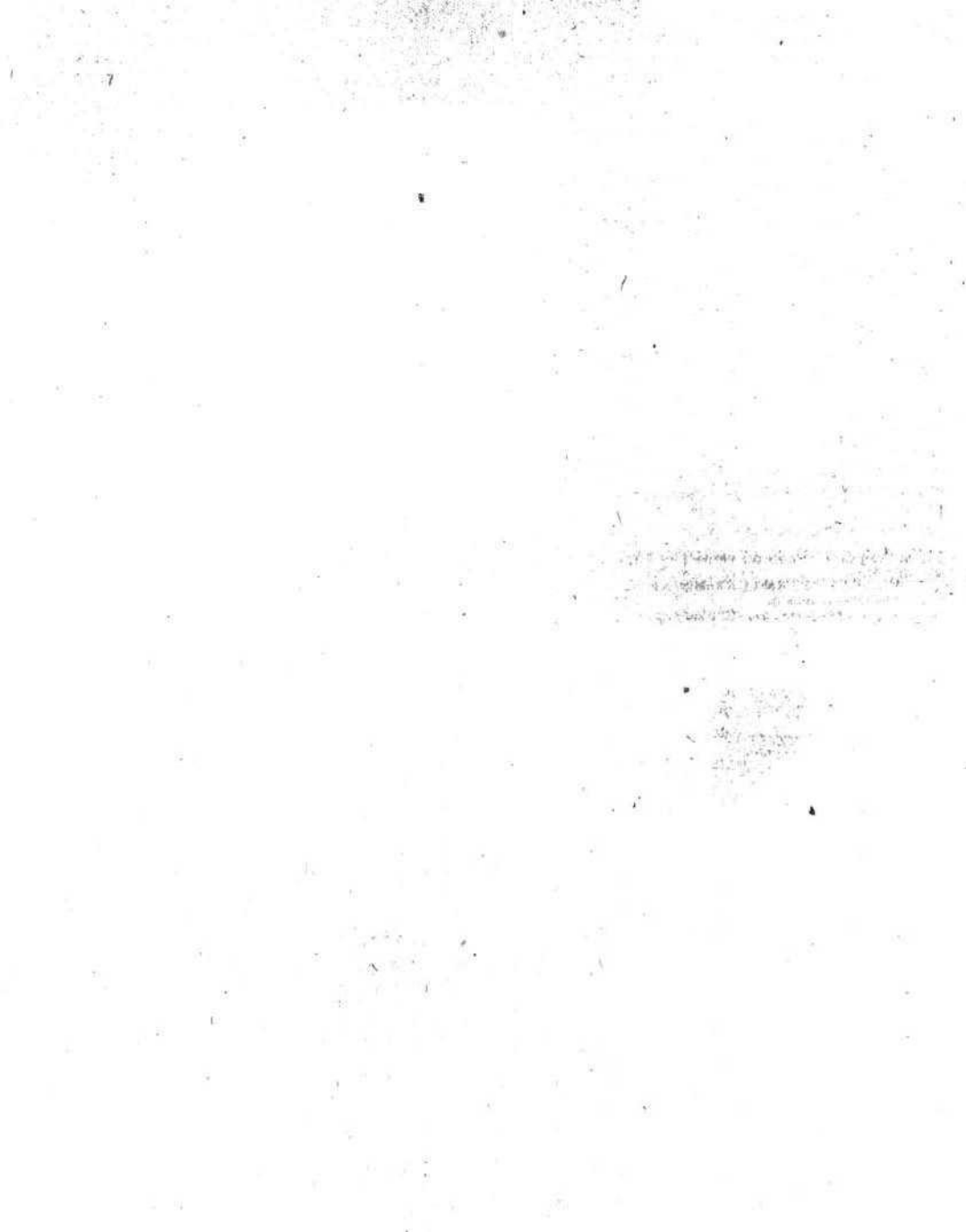
RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SCIERIE B. ST-PIERRE INC. ET AL. 3524

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

VILLE DE CARIGNAN 3525

VILLE DE PERCÉ 3525



AVIS JURIDIQUES

Avis divers

Chevaliers de Colomb du conseil de Audet, numéro 9812

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Audet, numéro 9812, possèdent leur siège social à Audet, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
ODILON LACASSE

Le secrétaire-archiviste,
HENRI-PAUL LANGLOIS

57495

Chevaliers de Colomb du conseil de Chicoutimi Secteur Nord, numéro 9735

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Chicoutimi Secteur Nord, numéro 9735, possèdent leur siège social à Chicoutimi-Nord, QC, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
CLÉMENT GAGNON

Le secrétaire-archiviste,
BERTRAND CÔTÉ

57477

Chevaliers de Colomb du conseil de Girardville, numéro 9764

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Girardville, numéro 9764, possèdent leur siège social à Girardville, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
GASTON DUFOUR

57494

Le secrétaire-archiviste,
EUGÈNE MINIER

Chevaliers de Colomb du conseil de Gracefield, numéro 9744

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Gracefield, numéro 9744, possèdent leur siège social à Gracefield, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
RÉJEAN ROCHON

Le secrétaire-archiviste,
HENRI ROCHON

57478

Chevaliers de Colomb du conseil de Lac à la Croix, numéro 9841

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de Lac à la Croix, numéro 9841, possèdent leur siège social à Lac-à-la-Croix, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
LOUIS GEORGES GAGNON

Le secrétaire-archiviste,
ANTOINE TREMBLAY

57481

Chevaliers de Colomb du conseil de La Doré, numéro 9823

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de La Doré, numéro 9823, possèdent leur siège social à La Doré, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
YVAN RIVARD

57488 *Le secrétaire-archiviste,*
ALAIN PERRON

Chevaliers de Colomb du conseil de La Visitation de Château-Richer, numéro 9797

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de La Visitation de Château-Richer, numéro 9797, possèdent leur siège social à Château-Richer, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
JEAN-GUY CHEVALIER

57492 *Le secrétaire-archiviste,*
JIMMY O'BRIEN

Chevaliers de Colomb du conseil de Mistassini, numéro 9810

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Mistassini, numéro 9810, possèdent leur siège social à Mistassini, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
ALBERT ALLARD

57496 *Le secrétaire-archiviste,*
BERTHIER THÉRIAULT

Chevaliers de Colomb du conseil de Notre-Dame du Perpétuel-Secours (Sherbrooke), numéro 9825

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, numéro 9825, possèdent leur siège social au 1331, Desgagné, Sherbrooke, QC, J1J 1H5, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
JEAN-PAUL BLOUIN

57486 *Le secrétaire-archiviste,*
JEAN-LOUIS AUDET

Chevaliers de Colomb du conseil de Rivière Petit Saguenay, numéro 9824

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Rivière Petit Saguenay, numéro 9824, possèdent leur siège social à Petit-Saguenay, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
MARTIN HOUDE

57487 *Le secrétaire-archiviste,*
JÉRÉMIE BOUDREAULT

Chevaliers de Colomb du conseil de Sainte-Trinité de Granby, numéro 9842

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Sainte-Trinité de Granby, numéro 9842, possèdent leur siège social à Granby, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
SERGE POULIN

57480 *Le secrétaire-archiviste,*
RONALD LAUZON

Chevaliers de Colomb du conseil de St-Alexis-des-Monts, numéro 9829

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Alexis-des-Monts, numéro 9829, possèdent leur siège social à Saint-Alexis-des-Monts, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2),

et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
RAYMOND ALLARD

Le secrétaire-archiviste,
ANDRÉ ALLARD

57484

Chevaliers de Colomb du conseil de St-Alphonse, numéro 9798

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Alphonse, numéro 9798, possèdent leur siège social à Saint-Alphonse, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
MARIUS BUJOLD

Le secrétaire-archiviste,
LAURENT BÉLANGER

57498

Chevaliers de Colomb du conseil de Ste-Rosalie, numéro 9803

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Ste-Rosalie, numéro 9803, possèdent leur siège social à Sainte-Rosalie, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
YVON LALIBERTÉ

Le secrétaire-archiviste,
ROCH LETENDRE

57497

Chevaliers de Colomb du conseil de St-Félix-de-Dalquier, numéro 9819

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Félix-de-Dalquier, numéro 9819, possèdent leur siège social à Saint-Félix-de-Dalquier, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2),

et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
JOSEPH LESARD

Le secrétaire-archiviste,
RÉAL COUTURE

57491

Chevaliers de Colomb du conseil de St-François-de-Sales, numéro 9766

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de St-François-de-Sales, numéro 9766, possèdent leur siège social à Saint-François-de-Sales, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
GASTON GIRARD

Le secrétaire-archiviste,
MATHIEU DESCHAMBAULT

57493

Chevaliers de Colomb du conseil de St-Janvier de Weedon, numéro 9828

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Janvier de Weedon, numéro 9828, possèdent leur siège social à Weedon, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
GILLES CROTEAU

Le secrétaire-archiviste,
RICHARD PARADIS

57485

Chevaliers de Colomb du conseil de St-Lambert-de-Lauzon, numéro 9820

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Lambert-de-Lauzon, numéro 9820, possèdent leur siège social à Saint-Lambert-de-Lauzon, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions

de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
JEAN-GUY VACHON

Le secrétaire-archiviste,
MARIO HOULE

57490

**Chevaliers de Colomb du conseil de St-Malachie,
numéro 9834**

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Malachie, numéro 9834, possèdent leur siège social à Saint-Malachie, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
BENOIT AUBÉ

Le secrétaire-archiviste,
MICHEL LACROIX

57483

**Chevaliers de Colomb du conseil de Val Béclair,
numéro 9840**

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Val Béclair, numéro 9840, possèdent leur siège social à Val-Béclair, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
RÉAL BOVIN

Le secrétaire-archiviste,
CLOVIS TRUELLE

57482

**Chevaliers de Colomb du conseil de Lac Drolet,
numéro 9843**

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Lac Drolet, numéro 9843, possèdent leur siège social à Lac-Drolet, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les

Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
AIMÉ BOUTET

Le secrétaire-archiviste,
SYLVA ROY

57479

**Chevaliers de Colomb du conseil de St-Conrad,
numéro 9821**

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de St-Conrad, numéro 9821, possèdent leur siège social à Anjou, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, c. 134, a. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le grand chevalier,
PIERRE MOREL

Le secrétaire-archiviste,
ALAIN PARENT

57489

**Commission scolaire des Mille-Îles
*Rachat d'obligation***

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire des Mille-Îles a racheté, le 1^{er} décembre 1987, un montant de 8 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} décembre 1989 de son émission d'obligations originale de 269 500 \$, datée du 1^{er} décembre 1969 et portant un taux d'intérêt de 9 % l'an payable semi-annuellement les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 1 000 \$:

M224, M225, M231, M258, M259, M260, M261, M265.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} décembre 1987 et devront être présentées pour remboursement.

La Commission scolaire des Mille-Îles
Le secrétaire général,
RICHARD LÉROUX

Centre administratif
2275, rue Honoré-Mercier
Sainte-Rose, Laval, QC
H7L 2T1
Tél.: 625-6951

57501

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Rachat d'obligations

Obligations émises par la Commission scolaire régionale Le Royer.

Émission de 390 000 \$ comprenant 207 000 \$ d'obligations à terme de 20 ans - 8 ½ % - échéant le 1^{er} novembre 1989 remboursable en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission scolaire régionale Le Royer étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 34 000 \$, le 1^{er} novembre 1988, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

178, 182, 189, 193, 198, 205, 209, 214, 220, 225, 229, 236, 241, 245, 252, 264, 272, 280, 283, 291, 299, 306, 314, 322, 329, 332, 340, 347, 352, 355, 362, 367, 371, 379.

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1^{er} novembre 1988 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou la Banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de la Banque Nationale du Canada à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} novembre 1988 y attachés.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations

présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} novembre 1988.

Montréal, le 1^{er} septembre 1988

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers,
CLÉMENT JANELLE, C.A.

57444

ÉGLISE DE DIEU PENTECÔTISTE
« MOUVEMENT INTERNATIONAL »
IGLESIA DE DIOS PENTECOSTAL
« MOVIMIENTO INTERNACIONAL »

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1^{er} août 1988, constituant en corporation les requérants suivants: M. Luis Rivera, pasteur, 117, Fairmount, Montréal; Mme Marcelina Rivera, missionnaire, 117, Fairmount, Montréal; M. Cirilo Armendariz, opérateur, 5178, Saint-Urbain, Montréal; Mlle Domitila Campusano, infirmière, 5979, Waverly, Montréal, sous la dénomination sociale ÉGLISE DE DIEU PENTECÔTISTE « MOUVEMENT INTERNATIONAL » — IGLESIA DE DIOS PENTECOSTAL « MOVIMIENTO INTERNACIONAL ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 7 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 5123, avenue du Parc, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2553-7705

529

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE SHEBA

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 3 août 1988, à la corporation ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE SHEBA, modifiant les objets, la valeur des biens immobiliers et les dispositions.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2153-5125

529

LA QUÉBÉCOISE PROMUTUEL-VIE INC.*Demande de constitution*

À tous ceux que les présentes concernent:

Prenez avis que les requérants ci-dessous: monsieur Normand Fontaine, agriculteur, 1005, Richelieu, Saint-Marc, Verchères, QC, J01 2E0, monsieur Marcel Lanthier, maraîcher, 726, Rivière Sud, Saint-Eustache, Deux-Montagnes, QC, J7R 4K3, monsieur Jacques Douville, avocat, 1196, de la Poterie, Cap-Rouge, QC, G1Y 2E5, monsieur Roland Chaussé, professeur, 607, rue Édouard VII, Saint-Jacques-le-Meneur, QC, J0J 1Z0, monsieur René Daigneault, directeur général, 774, rue Granger, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 4T2, monsieur Jules Fugère, vice-président et directeur général, 539, Anse-Saint-Jean, case postale 1465, Amqui, QC, G0J 1B0, monsieur Jacques Croteau, avocat, 4436, promenade des Soeurs, Cap-Rouge, QC, G1Y 2V3, ont l'intention d'être constitués en corporation sous le nom de « LA QUÉBÉCOISE PROMUTUEL-VIE INC. » afin d'exercer les activités d'assurance-vie, accident et maladie.

La compagnie établira son siège social à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le capital-actions envisagé et l'excédent d'apport prévu sera au moins cinq (5) millions de dollars en regard d'un capital-actions autorisé de dix (10) millions de dollars, divisé en 50 000 actions ordinaires et en 50 000 actions privilégiées d'une valeur nominale de 100,00 \$ chacune.

*Les procureurs,
FLYNN, RIVARD, avocats*

57254

**L'ÉGLISE CORÉENNE MÉTHODISTE DE
MONTREAL INC.
MONTREAL KOREAN METHODIST CHURCH
INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 3 août 1988, constituant en corporation les requérants suivants: M. Hung Min Kim, commerçant, 535, de Lanoué, Île-des-Soeurs, Verdun; M. In-Kyu Kim, commerçant, 1025, rue Sherbrooke Est, appartement 410, Montréal; Mme Soo-Hui, Kim, étudiante, 535, de Lanoué, Île-des-Soeurs, Verdun, sous la dénomination sociale « L'ÉGLISE CORÉENNE MÉTHODISTE DE MONTREAL INC. — MONTREAL KOREAN METHODIST CHURCH INC. »

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 535, rue de Lanoué, Île-des-Soeurs, Verdun, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2549-7025*

529

Municipalité du village de Saint-Polycarpe

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil de la municipalité du village de Saint-Polycarpe et le Conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Polycarpe ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement numéro 195-88 du village de Saint-Polycarpe et le Règlement numéro 174-88 de la paroisse de Saint-Polycarpe, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les municipalités du village et de la paroisse de Saint-Polycarpe et créer la nouvelle municipalité de Saint-Polycarpe aux conditions suivantes:

a) Le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de Saint-Polycarpe »;

b) le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique en date du 11 juillet 1988, préparée par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, et annexée à la présente pour en faire partie comme si elle était au long reproduite;

c) la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

d) un Conseil provisoire sera en poste jusqu'à la première élection générale. Il sera composé de tous les membres des deux conseils existant au moment du regroupement. Le quorum sera de huit (8) membres.

Les deux maires actuels alterneront comme maire du conseil provisoire pour deux (2) périodes égales. Un tirage au sort lors de la première assemblée du conseil provisoire déterminera lequel des deux maires actuels exercera ce rôle en premier;

e) la première assemblée du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes; elle aura lieu à 20 heures 30, à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe, sans avis de convocation;

f) la première élection générale aura lieu le premier dimanche du quatrième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. L'élection subséquente

aura lieu le premier dimanche de novembre 1992. Le conseil de la nouvelle municipalité sera formé de sept (7) membres dont un (1) maire et six (6) conseillers. Les sièges des conseillers seront numérotés de un (1) à six (6) à compter de la première élection générale;

g) la secrétaire-trésorière des anciennes municipalités du village et de la paroisse de Saint-Polycarpe devient secrétaire-trésorière de la nouvelle municipalité;

h) si les lettres patentes regroupant les deux (2) municipalités entrent en vigueur avant le 31 décembre 1988, les budgets adoptés par chacune des deux municipalités pour l'exercice financier de 1988 continueront d'être appliqués par le conseil de la nouvelle municipalité et les dépenses ainsi que les revenus devront être comptabilisés séparément comme si les anciennes municipalités continuaient d'exister. Toutefois, une dépense reconnue par le conseil comme découlant du regroupement sera imputée à part égale au budget de chacune des anciennes municipalités;

i) le surplus accumulé par une ancienne municipalité à la section générale au 31 décembre 1988 sera utilisé de la façon suivante:

— Chaque municipalité versera un montant de 10 000 \$ au fonds général de la nouvelle municipalité. À défaut pour l'une ou l'autre des municipalités de pouvoir verser un montant de 10 000 \$, les municipalités verseront au fonds général de la nouvelle municipalité un montant équivalent au moindre des montants de surplus accumulé par chacune d'elles.

— Le solde sera utilisé au bénéfice des contribuables de l'ancienne municipalité qui l'aura accumulé. Il pourra être affecté à la réalisation de travaux publics dans le territoire de cette ancienne municipalité et, dans le cas de la paroisse, à la réduction de la taxe foncière spéciale imposée en vertu du règlement 153.

Le surplus accumulé à la section aqueduc du village de Saint-Polycarpe au 31 décembre 1988, le cas échéant, restera au bénéfice de l'ensemble des usagers du réseau d'aqueduc.

Le déficit accumulé à la section générale d'une ancienne municipalité au 31 décembre 1988, le cas échéant, restera à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de cette ancienne municipalité;

j) devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, du Règlement 145 de l'ancienne paroisse. La clause d'imposition dudit règlement est modifiée en conséquence;

k) devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, desservis par le réseau d'aqueduc au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, du Règlement 181-82 de l'ancien village. La clause d'imposition dudit règlement est modifiée en conséquence;

l) reste à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ancienne paroisse de Saint-Polycarpe, sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, du règlement 153 de cette ancienne paroisse;

m) les montants de subvention de fusion versés par le gouvernement pour chacune des trois premières années suivant le regroupement, en vertu du programme d'aide financière au regroupement municipal, seront utilisés exclusivement au bénéfice des contribuables de l'ancienne paroisse de Saint-Polycarpe. Ils seront utilisés pour réduire la taxe foncière spéciale imposée en vertu du Règlement 153 de cette ancienne municipalité.

Les montants de subvention de fusion versés par les quatrième et cinquième années suivant le regroupement seront versés au fonds général de la nouvelle municipalité;

n) à compter de l'entrée en vigueur des lettres patentes regroupant les municipalités, la Régie intermunicipale du centre sportif de Soulanges cessera d'exister;

o) la nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées et de l'ancienne Régie intermunicipale du centre sportif de Soulanges. Elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieux et places des municipalités intéressées et de l'ancienne régie. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés et dans la mesure où ils sont comptables avec la présente requête;

p) un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction de la secrétaire-trésorière;

q) tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;

r) la nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

Prenez avis que toutes personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire des municipalités concernées par la présente requête en regroupement peuvent s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peuvent faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe au bureau des municipalités du village et de la paroisse de Saint-Polycarpe.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire d'une municipalité:

1) Condition générale à remplir

Être soit domicilié dans la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé dans la municipalité, soit occupant d'une place d'affaires située dans la municipalité.

2) Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir

Être majeur et de citoyenneté canadienne.

3) Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'une place d'affaires

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des occupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. (Note: un copropriétaire ou un occupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

4) Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Canada — Province de Québec

Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

Description technique des limites du territoire de la municipalité de Saint-Polycarpe, dans la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, provenant de la fusion des municipalités de la paroisse de Saint-Polycarpe et du village de Saint-Polycarpe

Le territoire actuel des municipalités de la Paroisse de Saint-Polycarpe et du Village de Saint-Polycarpe, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, comprenant en référence au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Polycarpe, division d'enregistrement de Vaudreuil, les lots ou parties de lot et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, rues, ruelles, emprises de chemin de fer, îles, cours d'eau et partie d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection de la ligne nord-ouest du lot 542 et de la ligne nord-est du lot 543 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Polycarpe; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la limite nord-est des lots 543 à 553 inclusivement, 555 à 574 inclusivement, 580, 581, 586 à 590 inclusivement, 595, 603, 611, 613, 614, 617, 620 à 623 inclusivement, 625 à 627 inclusivement, 629, 632, 634 et 637; l'emprise nord-est du chemin Chenier, la limite nord-est des lots 689 et 690; la limite sud-est des lots 690 à 689; la limite sud-ouest du lot 689 jusqu'à sa rencontre avec la limite sud-est du lot 659; la limite sud-est des lots 659 et 660 jusqu'à sa rencontre avec la limite nord-est du lot 669; la limite nord-est des lots 669 et 670 et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Delisle; la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au prolongement de la limite est du lot 192; ledit prolongement et la limite est du lot 192; la limite sud-ouest des lots 192 à 195; la limite sud des lots 198 et 199; la limite sud-ouest des lots 200 et 201, la limite sud-est du lot 203; la ligne médiane du chemin Sainte-Catherine (montré à l'originnaire) longeant les lots, 203, 204 et 207, la limite sud-est du lot 73; la limite sud-ouest des lots 73 à 84 inclusivement jusqu'à sa rencontre avec la limite est du lot 27; la limite est des lots 27 en rétrogradant jusqu'au lot 1; la limite sud-ouest du lot 1, la limite sud du lot 72; la limite nord-ouest des lots 72, 71, 70, 69, 68, 67, 66, 65 et 64; la limite sud-ouest du lot 63, la limite nord-ouest de l'ancien chemin Saint-Antoine montré à l'originnaire et longeant les lots 63, 58, 57, 55, 53, 52, 51, 49, 50, 47, 46, 44, 45, 43, 42 et 40; la limite nord-ouest du lot 39; la limite sud-ouest des lots 104 à 109 inclusivement, 111 et 112; la limite nord-ouest des lots 112 et 401 A; la limite sud-ouest des lots 405 et 406 à 409 inclusivement; la limite sud-est du lot 410; la limite sud du lot 410; la limite sud-ouest des lots 411, 412, 413, 415, 416, 417, 418, 419 et 420; la limite

La secrétaire-trésorière des municipalités du village et de la paroisse de Saint-Polycarpe,

FLEURETTE SAUVÉ

sud-est du lot 420; la limite sud-ouest des lots 420, 421 à 426 inclusivement, 428, 429 à 436 inclusivement et 438 à 442 inclusivement; la limite nord-ouest des lots 442, 443, 541, 540 et 542 jusqu'au point de départ.

Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé en date du 11 juillet 1988 par l'arpenteur-géomètre soussigné, portant le no T 6776-1, sous le numéro T 13067 de ses minutes et comprend en superficie soixante et onze kilomètres carrés (71,0 km²).

Fait et préparé à Dorion, ce onzième jour de juillet de l'an mil neuf cent quatre-vingt-huit (11 juillet 1988).

L'arpenteur-géomètre,
ROGER TRUDEAU

57502

Succession Gérard Fillion

Prenez avis que madame Carmen Turcotte, domiciliée au 875, rue de Bourgogne, appartement 7, Sainte-Foy, province de Québec, G1X 3E1, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Gérard Fillion, décédé le 19 mai 1988, suivant acte reçu par Éméa Charest, notaire au 2815, boulevard Laurier, local R-18, Sainte-Foy, province de Québec, G1V 4H3, le 16 août 1988, dont copie a été enregistrée à Québec, le 17 août 1988, sous le numéro 1295080.

Sainte-Foy, le 24 août 1988

Le procureur,
ÉMÉA CHAREST

57503

Succession Gérard Goupil

Prenez avis que monsieur Pierre Leclerc, tuteur aux enfants mineurs Stéphane, François et Annie Goupil, a accepté la succession de monsieur Gérard Goupil en sa qualité susdite, sous bénéfice d'inventaire, le 18 août 1988 à Saint-Raymond, devant Marlène Plamondon, notaire, exerçant au 196, avenue Saint-Michel, Saint-Raymond, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, le 17 août 1988, sous le numéro 315065.

Saint-Raymond, le 19 août 1988

Le procureur,
MARLÈNE PLAMONDON, notaire

57499

Succession Hubert Moreau

Avis est, par les présentes, donné que dame Lise Fournel-Moreau, ménagère, demeurant au 935, rue Théorêt, Sainte-Thérèse, province de Québec, J7E 4Y9, agissant ès qualités de tutrice aux biens à la personne des mineurs Véronique Moreau et Christian Moreau, domiciliés à l'adresse susdite, nommée à cette fonction par ordonnance de la Cour supérieure du district de Terrebonne, rendue le quinze (15) avril mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), dossier numéro 700-14-00089-884 et autorisée en vertu de ladite ordonnance à accepter la succession de feu Hubert Moreau, sous bénéfice d'inventaire, en vertu de l'article 160 et suivants du Code civil, a accepté, ès qualités susdite, la succession dudit Hubert Moreau, décédé en la ville de Montréal, le treize (13) février mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Line Desrosiers, notaire, le neuf (9) août mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), et enregistré à la division d'enregistrement de Terrebonne, sous le numéro 839-424.

Un inventaire des biens de *de cujus* a été fait devant le notaire soussigné, le neuf (9) août mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et peut être consulté à ses bureaux au 222, rue Saint-Georges, local 300, Saint-Jérôme, QC, J7Z 4Z9.

Deux (2) mois après le présent avis, la tutrice paiera les créanciers de feu Hubert Moreau, à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Saint-Jérôme, le 12 août 1988

Le procureur,
LINE DESROSIERS, notaire

57406

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Frank Henry Dice

Par le certificat numéro 88-379 du 22 juin 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Franz Heinrich Würffel, né le 18 mars 1922, en celui de Frank Henry Dice.

Sainte-Foy, le 9 août 1988

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

530

Jean Paul Arturo Leal-Provencher

Par le certificat numéro 88-376 du 22 juin 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean Paul Arthur Leal Provencher, né le 18 février 1967, en celui de Jean Paul Arturo Leal-Provencher.

Sainte-Foy, le 9 août 1988

530 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph André Charles Éric Hubar

Par le certificat numéro 88-321 du 21 juin 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph André Charles Éric Meunier, né le 3 janvier 1963, en celui de Joseph André Charles Éric Hubar.

Sainte-Foy, le 11 août 1988

530 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Arthur Gustave Auguste Gagnon

Par le certificat numéro 88-380 du 22 juin 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Arthur Gustave Gagnon, né le 1^{er} février 1914, en celui de Joseph Arthur Gustave Auguste Gagnon.

Sainte-Foy, le 9 août 1988

530 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean Claude Dagenais

Par le certificat numéro 88-309 du 16 juin 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Claude Marien, né le 29 mai 1940, en celui de Joseph Jean Claude Dagenais.

Sainte-Foy, le 11 août 1988

530 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Françoise Lucie Simard

Par le certificat numéro 88-378 du 22 juin 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Françoise Simard, née le 28 janvier 1934, en celui de Marie Françoise Lucie Simard.

Sainte-Foy, le 9 août 1988

530 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Luce Françoise Johanne Dimock

Par le certificat numéro 88-299 du 16 juin 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Luce Françoise Johanne Jubinville, née le 15 janvier 1951, en celui de Marie Luce Françoise Johanne Dimock.

Sainte-Foy, le 11 août 1988

530 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Pierrette Marjolaine Maynard

Par le certificat numéro 88-377 du 22 juin 1988, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marjolaine Beaulne, née le 22 mars 1960, en celui de Marie Pierrette Marjolaine Maynard.

Sainte-Foy, le 9 août 1988

530 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes**André Gaborio**

Prenez avis que André Gaborio, domicilié au 5762, Christophe-Colomb, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Lapalme.

Montréal, le 6 juillet 1988

Les procureurs du requérant,
POIRIER, PINARD, BOUGIE &
BAILLARGEON

Annabala Sadan

Prenez avis que Annabala Sadan, domiciliée au 4051, rue Simon, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annabel Sadan.

Montréal, le 7 juin 1988

Les procureurs de la requérante,
57284-35-2 BOISCLAIR, KOZINA, DÉSY & LAFORTUNE

Anne Marie Jeanne Fournier

Prenez avis que Anne Marie Jeanne Fournier, domiciliée au 628, 4^e Rue, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne-Marie Jeanne Ayers.

Québec, le 9 août 1988

Le procureur de la requérante,
57295-35-2 ME MARCEL ASSELIN

Bonnie Kay Ballweg

Prenez avis que Bonnie Kay Ballweg, domiciliée au 4102, Saint-Denis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Satya Bhakti Bellerose.

Montréal, le 15 août 1988

La requérante,
57354-35-2 BONNIE KAY BALLWEG

Chantal Desharnais

Prenez avis que Chantal Desharnais, domiciliée au 1125, rue d'Argenson, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantal Renaud.

Montréal, le 4 juillet 1988

Le procureur de la requérante,
57285-35-2 ME STÉPHANE PROULX

Charles Georges Ménard

Prenez avis que Charles Georges Ménard, domicilié au 757, 9^e Rue, Saint-Antoine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Ménard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Jérôme, le 26 juillet 1988

Le requérant,
57412-36-2 CHARLES GEORGES MÉNARD

Christine Otis

Prenez avis que Christine Otis, domiciliée à Carleton, Bonaventure, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christine Bernard.

Maria, 11 août 1988

Le procureur de la requérante,
57296-35-2 RACHEL CAISSY, notaire

Daniel Lemoine

Prenez avis que Daniel Lemoine, domicilié au 48, rue des Pins, Saint-Basile-le-Grand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Goyette.

Lorraine, le 15 mai 1988

Le procureur du requérant,
57297-35-2 ROBERT TRUDEL, notaire

Eav Chhe Ou

Prenez avis que Eav Chhe Ou, domicilié au 4826, De Courtrai, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lawrence Huotchea.

Montréal, le 7 juillet 1988

Les procureurs du requérant,
57298-35-2 LEDUC, BOYANER, SEPINWALL & LANDRY

Esprit Saint Diogène St-Amand

Prenez avis que Esprit Saint Diogène St-Amand, domicilié au 2044, rue Cuvillier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael St-Amand.

Montréal, le 30 juin 1988

57413-36-2 *Les procureurs du requérant,*
LAMARCHE, FOURNIER, BARIBEAU

Graziella Bernatchez

Prenez avis que Grazielle Bernatchez, domiciliée au 2158, L'Espérance, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Grace Bernatchez.

Montréal, le 18 août 1988

57414-36-2 *Les procureurs de la requérante,*
NADEAU, TRUDEL & RAYMOND

Guylaine Fortier

Prenez avis que Guylaine Fortier, domiciliée au 1200, rue Delorme, Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kim Brodeur.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Hyacinthe, le 8 août 1988

57299-35-2 *Le procureur de la requérante,*
THÉRÈSE GRAVEL, avocate

Hamid Baghia

Prenez avis que Hamid Baghia, domicilié au 97-A, rue Martin, Dorval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anthony Baghia.

Montréal, le 14 juillet 1988

57286-35-2 *Les procureurs du requérant,*
ALARIE, LEGAULT, BEACHEMIN, PAQUIN,
NADON, JOBIN & BRISSON

Hélène Fournier

Prenez avis que Hélène Fournier, domiciliée au 208, rue Parenteau, Sorel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hélène Trempe Fournier.

Sorel, le 6 juillet 1988

57415-36-2 *La requérante,*
HÉLÈNE FOURNIER

Jie Zhu

Prenez avis que Jie Zhu, domicilié au 3240, rue Savard, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Trevor Chu.

Saint-Laurent, le 26 juillet 1988

57355-35-2 *Les précurseurs du requérant,*
GAUL & ASSOCIÉS, avocats

Julien Arbour

Prenez avis que Julien Arbour, domicilié au 579, rue Sainte-Anne, Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jules Arbour.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Joliette, le 10 août 1988

57300-35-2 *Les procureurs du requérant,*
ROY, LAPORTE & SYLVESTRE

Juliette Abdulmassih

Prenez avis que Juliette Abdulmassih, domiciliée au 2382, rue Hufford, appartement 2, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Juliette Benjamin.

Saint-Laurent, le 20 juillet 1988

57416-36-2 *La requérante,*
JULIETTE ABDULMASSIH

Lafèche Morin

Prenez avis que Lafèche Morin, domicilié au 1740, rue Brunet, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raphael Morin.

Longueuil, le 10 août 1988

57301-35-2

Le procureur du requérant,
MAURICE RICHARD, notaire

Lise Lavallée

Prenez avis que Lise Lavallée, domiciliée au 5031, rue de Lanaudière, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniella Lavallée.

Montréal, le 22 août 1988

57450-36-2

La requérante,
LISE LAVALLÉE

Louis-Gilles Blanchette

Prenez avis que Louis-Gilles Blanchette, domicilié au 10255, avenue d'Auteuil, Ahuntsic, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louis-Gilles Molyneux.

Montréal, le 11 juillet 1988

57417-36-2

Les procureurs du requérant,
CHIQUETTE, GAUDREAU

Lucille Lucas

Prenez avis que Lucille Lucas, domiciliée au 180, rue Liébert, Vaudreuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louise Lucas.

Vaudreuil, le 9 août 1988

57302-35-2

Les procureurs de la requérante,
BELLIVEAU, SAUVÉ & ROY

Manon Cadrin

Prenez avis que Manon Cadrin, domiciliée au 593, Marie-Victorin, Saint-Nicolas, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Manon Douville Cadrin.

Lévis, le 14 juillet 1988

57287-35-2

Le procureur de la requérante,
PIERRE RHEAULT, notaire

Marie Berthe Louise Solange Pleau

Prenez avis que Marie Berthe Louise Solange Pleau, domiciliée au 311, rue Taillefer, appartement 3, Valleyfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Berthe Louise Solange Trudel.

Valleyfield, le 3 août 1988

57451-36-2

Les procureurs de la requérante,
MASSÉ, GINGRAS, RENAUD &
MERCIER, avocats

Marie Dany Sylvie Desruisseaux

Prenez avis que Marie Dany Sylvie Desruisseaux, domiciliée au 136, Principale Nord, Amos, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Dany Sylvie Blais.

LaSarre, le 8 août 1988

57303-35-2

Les procureurs de la requérante,
LAMBERT, HARVEY

Marie Emma Viola Gilbert

Prenez avis que Marie Emma Viola Gilbert, domiciliée au 25, avenue de Breslay, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Irma Viola Gilbert.

Saint-Georges-de-Beauce, le 16 août 1988

57419-36-2

Le procureur de la requérante,
ÉLOI VEILLEUX

Marie Laurence Huguette Desfossés Hubert

Prenez avis que Marie Laurence Huguette Desfossés Hubert, domiciliée au 667, Jutras, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Laurence Huguette Lorraine Desfossés Hubert.

Trois-Rivières, le 15 août 1988

La requérante,

MARIE LAURENCE HUGUETTE DESFOSSÉS
HUBERT

57420-36-2

Marie Valérie Hays Chartrand

Prenez avis que Marie Valérie Hays Chartrand, domiciliée au 148, boulevard Jacques-Cartier, Matane, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Valérie Hays.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Matane, le 18 août 1988

Les procureurs de la requérante,

POIRIER & GAGNON

57421-36-2

Marie-France Thériault

Prenez avis que Marie-France Thériault, domiciliée au 220, rue Sterling, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabel Thériault.

Montréal, le 4 août 1988

Le procureur de la requérante,

ME CÉLINE TRUDEAU

57288-35-2

Marie-Thérèse-Lucille Gobeil

Prenez avis que Marie-Thérèse-Lucille Gobeil, domiciliée au 1145, rue Notre-Dame Ouest, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Thérèse-Lucie Gobeil.

ALma, le 16 août 1988

Le procureur de la requérante,

JACQUES NÉRON, notaire

57418-36-2

Michel Plante

Prenez avis que Michel Plante, domicilié au 28, rue Lesage, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Miville.

Hull, le 5 août 1988

Les procureurs du requérant,

MES LAUZON-GRONDIN, THÉBERGE, ROSS &
GAUVREAU

57304-35-2

Poopalan Kanagasabapathy Sinnathamby

Prenez avis que Poopalan Kanagasabapathy Sinnathamby, domicilié au 4720, Dornal, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Poopalan Kanags.

Montréal, le 20 juin 1988

Les procureurs du requérant,

ALLEN, LA LEGGIA &
ASSOCIÉS, avocats

57473-36-2

Ronald Ross Heater

Prenez avis que Ronald Ross Heater, domicilié au 974, rue Saint-Ferdinand, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ronald Ross Raso.

Montréal, le 28 juin 1988

Les procureurs du requérant,

GOULET, ST-PIERRE ET THERRIEN

57422-36-2

Stéphane Sercia

Prenez avis que Stéphane Sercia, domicilié au 504, rue Lepailleur, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéphane Goulet.

Montréal, le 30 juin 1988

Les procureurs du requérant,

LAMARCHE, FOURNIER, BARIBEAU

57423-36-2

Steven Laurie Birnbaum

Prenez avis que Steven Laurie Birnbaum, domicilié au 5160, Macdonald, appartement 902, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steven Birmam.

Ce changement affectera aussi le nom de l'épouse du requérant Linda Richmond.

Montréal, le 18 août 1988

57452-36-2 *Les procureurs du requérant,*
GASCON, GIBSON, LAROSE, *avocats*

Thien An Tran

Prenez avis que Thien An Tran, domicilié au 212, chemin Hampshire, Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Thien An Tran.

Montréal, le 11 août 1988

57356-35-2 *Les procureurs du requérant,*
CERINI, SALMON, SOUAID &
REYNOLDS, *avocats*

Thien Phuoc Tran

Prenez avis que Thien Phuoc Tran, domicilié au 212, chemin Hampshire, Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Preston Thien Phuoc Tran.

Montréal, le 11 août 1988

57357-35-2 *Les procureurs du requérant,*
CERINI, SALMON, SOUAID &
REYNOLDS *avocats*

Xiang Zeng Zhu

Prenez avis que Xiang Zeng Zhu, domicilié au 3240, rue Savard, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hsiang Tseng Chu.

Saint-Laurent, le 26 juillet 1988

57358-35-2 *Les procureurs du requérant,*
GAUL & ASSOCIÉS, *avocats*

Yee Jeu

Prenez avis que Yee Jeu, domicilié au 3240, rue Savard, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Chu.

Saint-Laurent, le 26 juillet 1988

57359-35-2 *Les procureurs du requérant,*
GAUL & ASSOCIÉS, *avocats*

York Man Ho

Prenez avis que York Man Ho, domicilié au 3240, rue Savard, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de York Man Ho-Chu.

Saint-Laurent, le 26 juillet 1988

57360-35-2 *Les procureurs du requérant,*
GAUL & ASSOCIÉS

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004559-888

LÉ PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ANITA HUTCHINGS, domiciliée au 31, Saint-Jean-Baptiste, Sherbrooke, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Anita Hutchings, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005149-887

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre AVIVA ROBIBO, domicilié au 3789, avenue Hampton, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Aviva Robibo, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005125-887

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BENOÎT PINTAL, domicilié au 3617, Saint-Laurent, appartement 3, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Benoît Pinal, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005152-881

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, centre BERIHYM KIDANE, domicilié au 3547, Durocher, appartement 5, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Berihym Kidane, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005282-886

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BRIAN SHAW, domicilié au 8545, rue des Rapides, LaSalle, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Brian Shaw, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005281-888

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BRUCE ATKINS, domicilié au 7722, Saint-Hubert, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Bruce Atkins, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005129-889

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CALEB IRV ADAMS, domicilié au 8550, Jean-Brillon, appartement 114, La-Salle, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Caleb Irv Adams, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004198-885

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CAROL LAHAIE, domicilié au 30 E, place Laverendry, appartement 108, Hull, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Carol Lahaie, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004701-886

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIEL ALEXIS, domicilié au 7023, Durocher, appartement 2, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Daniel Alexis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004519-882

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GARRY CONNELLY, domicilié au 73, Thornton, Dollard-des-Ormeaux, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Garry Connelly, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004550-887

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GARY COHEN, domicilié au 3355, Barclay, appartement 2, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Gary Cohen, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

Le greffier,
 DENIS DEMERS

530

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004562-882

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GERVAIS DESBIENS, domicilié au 34, Saint-Pierre, Squatec, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Gervais Desbiens, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

Le greffier,
 DENIS DEMERS

530

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004514-883

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre JOCELYNE LÉGER, domiciliée au 1459, Létourneux, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Jocelyne Léger, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

Le greffier,
 DENIS DEMERS

530

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004191-880

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LOGNON THEODORE ZAHIRI, domicilié au 351, rue Hétu, appartement 6, Gatineau, Hull, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Lognon Theodore Zahiri, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

Le greffier,
 DENIS DEMERS

530

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004515-880

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LOUIS JR MIHALY, domicilié au 65, Tremcy, Noranda, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Louis Jr Mihaly, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005139-888

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARIO OUELLET, domicilié au 3445, Papineau, appartement 15, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Mario Ouellet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003533-885

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre NANCY BEAULIEU, domiciliée au 195, Desjardins, Matane, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Nancy Beaulieu, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005136-884

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PAULO MARTEL, domicilié au 2266, Cuvillier, appartement 2, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Paulo Martel, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001324-883

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PHILIP INHABER, domicilié au 1060, Van-Horne, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Philip Inhaber, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-008289-870

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RACHELLE LALANCETTE, domiciliée au 2191, Lalonde, Jonquières, Chicoutimi, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Rachele Lalancette, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005127-883

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RANDOLPH STEWART, domicilié au 709, Jarry Est, appartement 10, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Randolph Stewart, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004510-881

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre SARA WHITNEY, domiciliée au 4488, Sainte-Catherine, Montréal, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Sara Whitney, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004549-889

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SONIA DRAPEAU, domiciliée au 320, rue Potvin, appartement 2108, Rimouski, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Sonia Drapeau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

530

Le greffier,
 DENIS DEMERS

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-005131-885

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SYLVIE DESJARDINS, domiciliée au 8975, Saint-Étienne, Saint-Benoît, Terrebonne, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Sylvie Desjardins, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

Le greffier,
DENIS DEMERS

530

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005143-880

LÉ PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre TIMOTHY PILON, domicilié au 292, Samson, appartement 2, Sainte-Dorothée de Laval, Montréal, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Timothy Pilon, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 15 août 1988

Le greffier,
DENIS DEMERS

530

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2620-6441 2620-6441 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Québec
2620-6474 2620-6474 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Roberval
2620-6482 2620-6482 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Québec
2620-6490 2620-6490 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Hull
2620-6524 2620-6524 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Beauce
2620-6532 2620-6532 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Labelle
2620-6540 2620-6540 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Saint-François
2620-6557 2620-6557 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2620-6565 2620-6565 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2621-1961 2621-1961 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Québec
2621-2290 2621-2290 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Abitibi
2621-2605 2621-2605 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Beauce
2621-2985 2621-2985 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Québec
2621-2993 2621-2993 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Québec
2621-3009 2621-3009 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Québec
2621-3017 2621-3017 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2621-3025 2621-3025 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Québec
2621-3033 2621-3033 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Québec
2621-3165 2621-3165 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Québec
2621-3199 2621-3199 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Saint-François
2621-3207 2621-3207 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Saint-François
2621-3215 2621-3215 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Saint-François
2621-3223 2621-3223 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montmagny
2621-3249 2621-3249 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Québec
2621-3256 2621-3256 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Québec
2621-3272 2621-3272 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2621-3306 2621-3306 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Québec
2621-3314 2621-3314 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Québec
2621-4007 2621-4007 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Québec
2621-4064 2621-4064 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Rouyn-Noranda
2621-4072 2621-4072 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Abitibi
2621-4080 2621-4080 QUÉBEC INC.	1988 08 12	Rimouski
2621-4114 2621-4114 QUÉBEC INC.	1988 08 12	Québec
2621-4445 2621-4445 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Beauce
2621-4486 2621-4486 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2621-4494 2621-4494 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Saint-François
2621-4502 2621-4502 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Québec
2623-8931 2623-8931 QUÉBEC INC.	1988 08 03	Montréal
2623-8949 2623-8949 QUÉBEC INC.	1988 08 03	Montréal
2623-8956 2623-8956 QUÉBEC INC.	1988 08 03	Montréal
2623-9046 2623-9046 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9053 2623-9053 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Beauharnois
2623-9103 2623-9103 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Beauharnois
2623-9111 2623-9111 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Longueuil
2623-9129 2623-9129 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9152 2623-9152 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9186 2623-9186 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Montréal
2623-9202 2623-9202 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Montréal
2623-9228 2623-9228 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9244 2623-9244 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Joliette
2623-9251 2623-9251 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Joliette
2623-9269 2623-9269 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Joliette
2623-9277 2623-9277 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9319 2623-9319 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2623-9327 2623-9327 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9335 2623-9335 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Longueuil
2623-9343 2623-9343 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Joliette
2623-9350 2623-9350 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9368 2623-9368 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Iberville
2623-9384 2623-9384 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9400 2623-9400 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Longueuil
2623-9434 2623-9434 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Montréal
2623-9459 2623-9459 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Beauharnois
2623-9517 2623-9517 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Longueuil
2623-9558 2623-9558 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Longueuil
2623-9582 2623-9582 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Joliette
2623-9608 2623-9608 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Rouyn-Noranda
2623-9640 2623-9640 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Joliette
2623-9681 2623-9681 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Montréal
2623-9772 2623-9772 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Baie-Comeau
2623-9798 2623-9798 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Terrebonne
2623-9806 2623-9806 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Montréal
2623-9822 2623-9822 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2623-9830 2623-9830 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Montréal
2623-9848 2623-9848 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Laval
2623-9871 2623-9871 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Saint-François
2623-9947 2623-9947 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2623-9954 2623-9954 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Laval
2625-2015 2625-2015 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-2031 2625-2031 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-2056 2625-2056 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-2064 2625-2064 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Saint-Hyacinthe
2625-2098 2625-2098 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-2106 2625-2106 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Terrebonne
2625-2122 2625-2122 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Saint-Hyacinthe
2625-2148 2625-2148 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Montréal
2625-2155 2625-2155 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Longueuil
2625-2171 2625-2171 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Saint-François
2625-2205 2625-2205 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Terrebonne
2625-2213 2625-2213 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Bedford
2625-2221 2625-2221 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Bedford
2625-2239 2625-2239 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-2247 2625-2247 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Montréal
2625-2254 2625-2254 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Montréal
2625-2262 2625-2262 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Montréal
2625-2270 2625-2270 QUÉBEC INC.	1988 08 05	Laval
2625-2338 2625-2338 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Montréal
2625-2353 2625-2353 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Mingan
2625-2403 2625-2403 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Montréal
2625-2429 2625-2429 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Montréal
2625-2445 2625-2445 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Hull
2625-2460 2625-2460 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Terrebonne
2625-2478 2625-2478 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Montréal
2625-2494 2625-2494 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Montréal
2625-2510 2625-2510 QUÉBEC INC.	1988 08 08	Montréal
2625-2593 2625-2593 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2619 2625-2619 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2643 2625-2643 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2625-2684 2625-2684 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Terrebonne
2625-2692 2625-2692 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2700 2625-2700 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2625-2718 2625-2718 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Terrebonne
2625-2742 2625-2742 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2783 2625-2783 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Terrebonne
2625-2833 2625-2833 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2841 2625-2841 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-2874 2625-2874 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Laval
2625-2882 2625-2882 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Laval
2625-2940 2625-2940 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2957 2625-2957 QUÉBEC INC.	1988 08 09	Saint-Hyacinthe
2625-2999 2625-2999 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3013 2625-3013 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3021 2625-3021 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3047 2625-3047 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3054 2625-3054 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3070 2625-3070 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3088 2625-3088 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3096 2625-3096 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3104 2625-3104 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3120 2625-3120 QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-3138 2625-3138 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-3252 2625-3252 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-3260 2625-3260 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Laval
2625-3278 2625-3278 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-3286 2625-3286 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-3294 2625-3294 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-3302 2625-3302 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-3336 2625-3336 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Joliette
2625-3351 2625-3351 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Rouyn-Noranda
2625-3369 2625-3369 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2625-3393 2625-3393 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Joliette
2625-3468 2625-3468 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Abitibi
2625-3476 2625-3476 QUÉBEC INC.	1988 08 11	Montréal
2621-2464 ACCOMMODATION MARIO GAGNON INC.	1988 08 08	Québec
2621-3330 ACTION UTILITY QUÉBEC INC.	1988 08 10	Montréal
2625-2486 AGENCE DE VOYAGE TEMISCAMIENNE INC.	1988 08 08	Témiscamingue
2621-3181 ALIMENTATION R. BOUCHARD (MATANE) INC.	1988 08 09	Rimouski
2623-9418 ALIMENTATION ST-LIN INC.	1988 08 04	Joliette
2621-3298 APPUITECH INC.	1988 08 08	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-2072 AQUA-WATT INC.	1988 08 11	Saint-François
2621-1953 ARMOIRES ET MEUBLES PIERRE BERNIER INC.	1988 08 08	Kamouraska
2621-2951 ASSURANCES ROBERT MÉNARD & ASS. INC.	1988 08 04	Beauharnois
2625-2288 ATELIER D'USINAGE GFD INC.	1988 08 05	Terrebonne
2621-3348 L'ATELIER MIR INC.	1988 08 10	Québec
2625-2346 ATLANTEL INC.	1988 08 08	Longueuil
2621-4098 AUTOMOBILES GUY BRISSON INC.	1988 08 12	Chicoutimi
2625-3344 LES AUTOMOBILES MICHEL ROSE INC.	1988 08 11	Montréal
2625-2320 A. AUBUT TRANSPORT INC.	1988 08 08	Longueuil
2625-2932 BERGERON FRUITS & LÉGUMES INC.	1988 08 09	Saint-François
2623-9731 BERSAMO INC.	1988 08 05	Montréal
2621-3066 BIJOUTERIE D'ESCOMPTE LA ROSE INC.	1988 08 04	Alma
2623-9889 BIJOUTERIE FLORA INC.	1988 08 09	Montréal
2625-3153 LA BOUCHERIE LABONTÉ ET LIZOTTE INC.	1988 08 11	Terrebonne
2623-9509 BOULANGERIE DU VILLAGE PIROCSA INC.	1988 08 04	Montréal
2625-2973 BUREAU DE PLACEMENT A.M.F. INC.	1988 08 10	Montréal
2625-2007 CABARET LE HAREM (1988) INC.	1988 08 10	Montréal
2621-3355 CABLEVISION F.M. NORD INC.	1988 08 12	Québec
2621-3132 CAOUTECH INC.	1988 08 05	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2621-4429 CASSATTI INC.	1988 08 05	Montréal
2623-9863 CENTRE DE MATÉRIAUX POUR CONSTRUCTEURS (C.M.C.) (1988) INC.	1988 08 08	Montréal
2625-3237 CENTRE DE RÉNOVATION LE GÉANT INC.	1988 08 11	Terrebonne
2621-4536 CENTRE D'ÉPANOUISSEMENT DE «L'ÊTRE NOUVEAU» INC.	1988 09 01	Québec
2623-9145 CHOCOLAT CHOCOLAT 7999 INC.	1988 09 01	Montréal
2623-9392 LES CHOUETTES BOUTIQUE DE DÉCORATION (1988) INC.	1988 08 04	Longueuil
2623-9285 LA CIE D'INVESTISSEMENTS HUNG SHING INC. <i>HUNG SHING INVESTMENTS INC.</i>	1988 08 04	Montréal
2625-3195 CLINIQUE SEXOLOGIQUE DE MONTRÉAL INC.	1988 08 10	Montréal
2623-9061 CLOUTIER & THÉRIEN INC.	1988 08 04	Terrebonne
2623-9210 CLUB DIAMOND (1988) INC. <i>DIAMOND CLUB (1988) INC.</i>	1988 08 04	Montréal
2623-9590 COLLECTION LIT DE PLUMES N.D. INC.	1988 08 05	Joliette
2623-9541 LA COMPAGNIE DE FILMS MCWATERS À MONTRÉAL INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9673 COMPTOIRS MOULES STE-JULIE INC.	1988 08 05	Longueuil
2623-9624 CONCHITA MANALAYSAY INC.	1988 08 05	Montréal
2621-3363 CONFORMI INC.	1988 08 12	Chicoutimi
2623-9715 CONSEILLER EN GESTION ET ADMINISTRATION YOU KHEANG ET ASSOCIÉS (C.G. A Y K) INC.	1988 08 05	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2623-9665 CONSEILLERS EN ADMINISTRATION ROYALE AMBASSADE INC. ROYAL EMBASSY MANAGEMENT CONSULTANTS INC.	1988 08 05	Montréal
2625-2437 CONSTRUCTION LO-DAN INC.	1988 08 08	Joliette
2621-3322 LES CONSTRUCTIONS ARCHIGROUP INC.	1988 08 11	Trois-Rivières
2625-3179 LES CONSTRUCTIONS FRIDEC INC.	1988 08 11	Laval
2625-3245 LES CONSTRUCTIONS G.A. TECH INC.	1988 08 10	Gaspé
2621-1920 LES CONSTRUCTIONS REJAC INC.	1988 08 05	Québec
2625-2650 LES CONSULTANTS S.R.D. INC.	1988 08 09	Montréal
2623-9038 CONTRÔLES C.E.I. INC.	1988 08 04	Arthabaska
2625-2080 CORPORATION COMMERCIALE CANAMÉRICA CANAMERICA TRADING CORPORATION	1988 08 11	Montréal
2623-9178 CORPORATION IMMOBILIÈRE STE-ADELE SUR LAC INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9699 COUSIN'EAU INC.	1988 08 05	Terrebonne
2625-2130 COUVRE PLANCHERS YVES TANGUAY LTÉE YVES TANGUAY FLOORING LTD.	1988 08 05	Laval
2625-3419 LES DÉLICES, FROMAGES ET CHARCUTERIES PERNA INC.	1988 08 11	Montréal
2623-9533 DÉPANNEUR A. Y. BOUDREAU INC.	1988 08 04	Gaspé
2625-3377 DEPUTTER ET ASS., COURTIER D'ASSURANCE INC.	1988 08 11	Laval
2621-4551 DESIGN REMBOURRAGE INC.	1988 08 12	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2621-3389 DISTRIBUTION COLARD ET SAVARD INC.	1988 08 12	Québec
2623-9087 LES DISTRIBUTIONS CLAUDE CORRIVEAU INC.	1988 08 04	Drummond
2621-1938 DISTRIBUTIONS M.B.L. INC.	1988 08 05	Frontenac
2623-8923 ÉBÉNISTERIE IN & DESIGN INC.	1988 08 03	Longueuil
2625-2387 LES ÉDITIONS ATLANTÉENNES INC.	1988 08 08	Terrebonne
2623-9293 ENTREPRISE D.G.M. ÉLECTRIQUE INC.	1988 08 04	Arthabaska
2621-4510 ENTREPRISE D'EXCAVATION PORTNEUF INC.	1988 08 10	Québec
2625-2890 ENTREPRISE NORMAND LAUZIÈRE INC.	1988 08 10	Drummond
2621-2571 ENTREPRISES BENOÎT DEMERS INC.	1988 08 11	Québec
2621-4403 LES ENTREPRISES CHABOT & CHAMPOUX LTÉE	1988 08 05	Trois-Rivières
2621-2589 ENTREPRISES DANIEL HUARD INC.	1988 08 11	Québec
2621-4056 LES ENTREPRISES ÉCHOS SOMMETS LTÉE	1988 08 11	Québec
2623-9913 LES ENTREPRISES GAËTAN GATIEN INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2197 LES ENTREPRISES J.F. VAJDA CONSULTANTS INC. <i>J.F. VAJDA CONSULTANT INC.</i>	1988 08 05	Montréal
2625-2981 LES ENTREPRISES MARALDI INC.	1988 08 10	Beauharnois
2625-2858 ENTREPRISES M.S. ROY INC.	1988 08 10	Montréal
2623-9939 ENTREPRISES ORNATUS INC. <i>ORNATUS ENTERPRISES INC.</i>	1988 08 09	Montréal
2623-9566 LES ENTREPRISES PHILIPPE BENOIT INC.	1988 08 05	Saint-Hyacinthe
2623-8915 LES ENTREPRISES RÉAL SÉGUIN INC.	1988 08 03	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-2825 LES ENTREPRISES TRICOLORES INC.	1988 08 09	Laval
2625-2304 LES ENTREPRISES T.R. VALENTA INC.	1988 08 05	Longueuil
2623-9194 ENTRETIEN ALGO INC.	1988 08 05	Joliette
2621-2555 ENTRETIEN R.O. INC.	1988 08 11	Québec
2623-9749 LES ENTRETIENS ET RÉPARATIONS GICLO INC.	1988 08 05	Laval
2621-1995 LES ÉQUIPEMENTS BAILLARGEON INC.	1988 08 08	Beauce
2621-3280 LES ÉQUIPEMENTS XYZ INC.	1988 08 08	Québec
2621-2597 LES EXCAVATIONS J.E.L. CARON INC.	1988 08 11	Baie-Comeau
2621-4528 EXPRESS 2001 INC.	1988 08 11	Québec
2625-3187 FAB OPTIQUE LABORATOIRE INC.	1988 08 11	Laval
2623-9467 FERME NORTHCREST INC. <i>NORTHCREST FARMS INC.</i>	1988 08 05	Montréal
2623-9376 FERME P & M BRODEUR INC.	1988 08 04	Bedford
2623-8907 FERME RIOUKIOUX INC.	1988 08 03	Rimouski
2621-2274 FIBRE B.C.B. INC.	1988 08 03	Mingan
2625-2114 LES FILMS M.A.V. INC.	1988 08 05	Montréal
2625-2163 FORESTERIE NIRI INC.	1988 08 05	Abitibi
2620-6516 GALLACCIO DESIGN INC.	1988 08 09	Montréal
2621-4106 GARAGE J. FORTIN INC.	1988 08 11	Beauce
2621-2480 GESTION BLAFOMA INC.	1988 08 09	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-2312 GESTION DROBEL INC.	1988 08 08	Montréal
2625-2908 GESTION FAROY INC.	1988 08 10	Laval
2621-3058 GESTION LISAVON INC.	1988 08 04	Saint-Hyacinthe
2625-2734 GESTION LOUISE PAPILLON INC.	1988 08 09	Québec
2625-2759 GESTION MARIE PAPILLON INC.	1988 08 09	Montréal
2623-9525 GESTION MARIELLE ROUSSEAU INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9996 GESTION NORMAND DIONNE INC.	1988 08 10	Terrebonne
2621-3173 GESTION PIERRE GUIGNARD INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2544 GESTION P.R. PASCHINI INC.	1988 08 09	Terrebonne
2620-6573 GESTION T.R.I. INC.	1988 08 10	Québec
2625-2551 LES GESTIONS DAROTECH INC. DAROTECH HOLDINGS INC.	1988 08 09	Québec
2623-9962 LES GESTIONS POLYVA LTÉE	1988 08 10	Longueuil
2625-3062 GES-PER-PRO INC.	1988 08 10	Montréal
2620-6466 LE GRAND VITRIER INC.	1988 08 08	Québec
2621-4577 GROUPE D'EXPERTS CONSEIL MULTI M.R. INC.	1988 08 12	Québec
2625-2502 GROUPE FINANCIER FITHEQUE INC.	1988 08 08	Laval
2625-3229 GROUPE IMMOBILIER GIASSON INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3385 LES HABITATIONS ANDRÉ BROCHU INC.	1988 08 11	Terrebonne
2620-6581 LES HALLES DU BOULEVARD INC.	1988 08 11	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2623-9764 HÉLÈNE ALLARD MODES INC.	1988 08 08	Montréal
2625-3005 IMMEUBLES ARGENTE INC.	1988 08 10	Terrebonne
2625-3484 IMMEUBLES BOMAX INC.	1988 08 10	Terrebonne
2625-2791 IMMEUBLES EXCLUSIF INC.	1988 08 09	Montréal
2623-9756 INFO BOUTIQUE LTÉE	1988 08 05	Saint-François
2621-2910 LES INSTALLATIONS RÉJEAN MORIN INC.	1988 08 03	Drummond
2625-2627 LES INVESTISSEMENTS JAMIQ INC. JAMIQ INVESTMENTS INC.	1988 08 09	Montréal
2625-3112 LES INVESTISSEMENTS JYBER INC.	1988 08 10	Hull
2623-9707 INVESTISSEMENTS PATRICKSON LTÉE	1988 08 05	Longueuil
2625-2635 LES INVESTISSEMENTS RÉAL FORTIN INC.	1988 08 08	Longueuil
2621-3108 LES INVESTISSEMENTS SAMELCO INC. SAMELCO INVESTMENTS INC.	1988 08 08	Montréal
2623-9483 IRRIGATION BONN-EAU INC.	1988 08 04	Montréal
2621-3157 ISOLATION DE THETFORD INC.	1988 08 04	Frontenac
2621-3041 JACQUES QUIRION ET ASS. INC.	1988 08 08	Québec
2623-9095 LA JOAILLERAIS INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9574 KUIK COURRIER INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2411 LES LABORATOIRES FRANÇOIS POULIN INC.	1988 08 08	Longueuil
2625-3401 LAVE-AUTO LT INC.	1988 08 11	Montréal
2623-9970 LIBRAIRIE DE RETOUR INC.	1988 08 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-3161 LIMOUSINES ÉLÉGANTES INC.	1988 08 10	Laval
2623-9814 LIRE LA NATURE INC.	1988 08 05	Longueuil
2621-2936 LOCATION ORLÉANS & LAMBERT INC.	1988 08 05	Québec
2625-2023 LOGIDAN INC.	1988 08 10	Laval
2620-6599 LUMINAIRES 2-M INC.	1988 08 11	Québec
2625-2536 LA MAISON GELINART QUÉBEC INC.	1988 08 09	Laval
2625-2528 MALOUSO 2001 INC.	1988 08 08	Rimouski
2620-6508 LES MANCHETTES DU MATIN INC.	1988 08 09	Québec
2623-9723 MARIO BILODEAU DESIGNER INC.	1988 08 05	Bedford
2621-4023 MATÉRIAUX BÉCANCOUR INC.	1988 08 09	Trois-Rivières
2621-4411 MATÉRIAUX PARENT INC.	1988 08 05	Rimouski
2623-9301 MÉNAGE-MAISON S. CHAREST INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9657 MGBD INNOVATION MARKETING INC.	1988 08 05	Montréal
2623-9137 MILART INC.	1988 08 04	Longueuil
2625-2189 MI-GI MOD INC.	1988 08 05	Longueuil
2623-9905 MODES SORAN LTÉE SORAN FASHIONS LTD.	1988 08 09	Montréal
2625-2965 MUNRA INC.	1988 08 18	Montréal
2625-2916 NETTOIE DRAIN REPENTIGNY (MTL) INC.	1988 08 10	Montréal
2625-3039 NICREY MODES INC.	1988 08 10	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2621-4783 OBSERVATION LITTORAL PERCÉ INC.	1988 08 10	Gaspé
2625-2361 PAGECONCEPT LTÉE	1988 08 08	Montréal
2625-2049 PAVILLON GÉRALD BAILLARGEON INC.	1988 08 10	Joliette
2623-9632 LES PEINTRES J.A. INC.	1988 08 05	Laval
2625-2924 PEINTURE TOUCHE FINALE INC. <i>FINAL TOUCH PAINTING INC.</i>	1988 08 09	Montréal
2625-2775 PIÈCES D'AUTO FORT CHAMBLY (1988) INC.	1988 08 31	Longueuil
2625-3310 LES PLACEMENTS BERGERON & RIBAUX INC.	1988 08 11	Bedford
2621-3116 LES PLACEMENTS CÔTÉ & VILLENEUVE INC.	1988 08 05	Chicoutimi
2623-9988 PLACEMENTS JA-MAR INC.	1988 08 10	Saint-François
2625-2676 LES PLACEMENTS JEAN ET DIANE PASCHINI INC.	1988 08 09	Terrebonne
2621-2928 LES PLACEMENTS JEAN ROY INC.	1988 08 03	Kamouraska
2625-2569 LES PLACEMENTS M.A.P.S. INC.	1988 08 09	Montréal
2621-2431 PLACEMENTS SPLENDIDE INC.	1988 08 05	Saint-Hyacinthe
2621-2282 PLOMBERIE LEFRANÇOIS INC.	1988 08 03	Rimouski
2623-9236 POLY SÉLECTIONS INC.	1988 08 04	Longueuil
2621-1946 POURVOIRIE SWAMPY INC.	1988 08 05	Québec
2623-9079 PRODUCTIONS HEAT WAVE INC. <i>HEAT WAVE PRODUCTIONS INC.</i>	1988 08 04	Montréal
2623-9897 LES PRODUCTIONS INFORMEL INC.	1988 08 09	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-3146 LES PRODUITS POUR MÉTAUX MAGNA INC. MAGNA METAL PRODUCTS INC.	1988 08 11	Montréal
2625-2668 PRODUITS TRUDEL A. SMITH LTÉE	1988 08 09	Arthabaska
2623-9475 RECHERCHES, EXPERTISES ET DÉVELOPPEMENTS MÉDICAUX PARENZ INC.	1988 08 04	Montréal
2625-2601 RÉJEAN DELAGE INC.	1988 08 08	Longueuil
2621-2969 REPLISSAGE J.R. LAROSE INC.	1988 08 04	Joliette
2621-3074 RÉNOVATION CUISI-TECH INC.	1988 08 04	Longueuil
2625-2767 RÉNOVATION IDEE-AL. INC.	1988 08 09	Laval
2623-9921 RESTAURANT MOTEL FRIGAULT (1988) INC.	1988 08 09	Gaspé
2621-2977 ROBIN LAROCQUE TRANSPORT INC.	1988 08 03	Montréal
2623-9855 LES RÔTISSERIES DE L'AVENIR INC.	1988 08 08	Laval
2621-4569 ROUSSILLON RÉSEAU HÔTELIER INC.	1988 08 11	Montréal
2621-4437 ROUSSIN 2000 INC.	1988 08 05	Québec
2625-2585 R.S. VALLÉE INC.	1988 08 09	Montréal
2623-9426 S P G DISTRIBUTIONS INC.	1988 08 04	Montréal
2623-9780 SAMTOR INC.	1988 08 08	Montréal
2623-9442 SÉRIGRAPHIE ABTEX INC. ABTEX SCREEN PRINTING INC.	1988 08 04	Montréal
2625-2379 LES SERVICES D'ASSURANCE COLLECTIVE JEAN JACQUES LAROSE ET ASSOCIÉS INC.	1988 08 08	Laval
2625-3211 SERVICES D'INSPECTION EAUTECK INC.	1988 08 10	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2625-2866 SERVICES INT. COJM INC.	1988 08 10	Laval
2623-9160 SETRAM LTÉE	1988 08 04	Montréal
2621-3140 SOCIÉTÉ DE GESTION SYLVAIN RIVARD INC.	1988 08 05	Bedford
2625-2452 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INTERNATIONALE J.R.L.S. INC.	1988 08 08	Terrebonne
2625-2577 SOUDURE D.L. BLAIS INC.	1988 08 09	Abitibi
2620-6623 STATION DE SERVICE MARC DAIGLE INC.	1988 08 12	Québec
2623-9491 STATION GILBERT BEAUREGARD INC.	1988 08 04	Labelle
2625-3328 STUDIO BO-DOIGTS INC.	1988 08 11	Longueuil
2625-2817 SYSTÈMES DE TRAITEMENT D'EAU D'AMÉRIQUE (CANADA) INC. WATER FILTRATION OF AMERICA (CANADA) INC.	1988 08 09	Montréal
2625-2809 SYSTÈMES D'INFORMATIQUE PRONIX INC.	1988 08 09	Montréal
2623-9616 LES TOITURES BONDU INC.	1988 08 05	Longueuil
2625-2296 LES TOITURES NEWTECH INC.	1988 08 05	Richelieu
2620-6607 TRANSPORT MARCEL LACROIX INC.	1988 08 10	Montmagny
2625-3492 LES TRANSPORTS STEVEN TREMBLAY INC.	1988 08 11	Montréal
2621-2456 VACANCES TRANQUILLES INC.	1988 08 08	Québec
2625-2395 VILLAGE RÉCRÉATIF EMONDIAL INC.	1988 08 08	Montréal
2625-2726 VOYAGES CLEOPATRA INC.	1988 08 09	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2620-6615 (T.M.Q.) TERMINAUX MARITIMES DU QUÉBEC (1988) INC.	1988 08 12	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

529

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1637-1858 AGENCE DE VOYAGES BELOEIL INC.	1979 06 21	1988 08 09	
1339-3863 ALARME ÉLECTRONIQUE FÉDÉRALE INC.	1973 08 17	1988 08 04	1339-3863 QUÉBEC INC.
1347-7328 CENTRE ÉLECTRONIQUE TECHNO INC.	1973 10 18	1988 08 04	
1344-5762 CHEMISES COYOTE INC.	1973 11 05	1988 08 04	
1628-1644 CLOVIS MINVILLE INC.	1978 07 10	1988 08 05	
1502-6495 LES CONSTRUCTIONS M. LAPOINTE INC.	1976 03 22	1988 08 01	
1116-7194 CRÉATIONS DINA INC.	1965 02 22	1988 08 04	
1121-1448 DEL LIMITED	1963 08 30	1988 07 28	DEL LTÉE DEL LTD.
1255-6858 ÉDIFICE VÉNUS LTÉE	1963 05 07	1988 08 05	
1366-6177 ENTREPRISES RANALLO INC.	1975 07 19	1988 08 04	
1365-1765 GESTIPLAN INC.	1975 04 28	1988 08 11	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1367-2589 HÔTELS F.L. LTÉE	1974 03 19	1988 07 29	
1467-9211 LES INVESTISSEMENTS M.L.C. INC.	1976 06 21	1988 08 04	
1196-4236 J. LOUIS BEAUDOIN LTÉE	1970 05 27	1988 08 03	
1194-9732 L.-BERNARDIN LEMAY ET FILS INC.	1967 10 05	1988 08 11	
2164-0123 LA MAISON MÉLARIC INC.	1984 03 07	1988 08 02	
1474-7562 LES PAVAGES RONTO INC.	1977 02 28	1988 08 04	
1369-4559 PRODUITS LE MADELINOT INC.	1974 08 26	1988 08 11	
1464-1047 P. AUBUT INC.	1976 01 12	1988 08 08	
1358-6508 RÉFRIGÉRATION GASPÉ INC.	1974 08 19	1988 08 04	
1282-1617 RÉSIDENCE STE-ROSE INC.	1971 06 29	1988 08 09	
1262-0621 RESSOURCES HINSE INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1950 05 15	1988 07 25	RESSOURCES HINSE INC.
1334-6796 LES REVÊTEMENTS MANI INC.	1973 03 16	1988 07 27	MANI ATLAS MASTIC INC.
1368-7520 SOCIÉTÉ DE CONSULTATIONS B.P.N.F. LTÉE	1974 06 18	1988 08 03	
1329-8666 STUDIO GIL-MET INC.	1973 05 28	1988 08 10	PLASTIQUES MOORE INC.
1203-8055 THERMOGRAPHIE TRANS-CANADA LTÉE	1971 01 29	1988 08 08	
1253-5910 LA VOIX D'ITALIE INC.	1968 03 05	1988 08 08	

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2621-3421 ANTONIN ST-PIERRE INC.	ANTONIN ST-PIERRE INC. GESTION R.T.G.B. INC.	1988 08 03	Roberval
2621-3447 CLEYN & TINKER INC.	CLEYN & TINKER INC. 2622-0806 QUÉBEC INC.	1988 07 29	Montréal
2621-2449 LES FERMES BAGATELLE INC.	LES FERMES BAGATELLE INC. 1239-0621 QUÉBEC INC.	1988 08 01	Bedford
2621-1979 GESTION TARCOU INC.	LES ENTREPRISES TURGO (COLERAINE) INC. GESTION TARCOU INC.	1988 07 25	Frontenac
2620-6458 LES IMMEUBLES JULIEN RIVERIN LTEE	LES IMMEUBLES JULIEN RIVERIN LTEE ISOLATION RÉGIONALE DU SAGUENAY INC.	1988 08 01	Chicoutimi
2621-3439 TRANSPORT THIBODEAU INC.	TRANSPORT THIBODEAU INC. A. PROULX TRANSPORT INC.	1988 08 01	Québec

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

529

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2169-9400 2169-9400 QUÉBEC INC.	1984 05 09	1988 08 09	de la dénomination sociale: GESTION PIERRE PARÉ INC.
2171-7616 2171-7616 QUÉBEC INC.	1984 06 18	1988 08 05	du district: Joliette

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2315-0378 2315-0378 QUÉBEC INC.	1985 01 14	1988 08 08	du capital-actions
2333-4345 2333-4345 QUÉBEC INC.	1986 01 09	1988 07 20	du district: Richelieu
2412-8126 2412-8126 QUÉBEC INC.	1986 02 26	1988 07 29	du district: Terrebonne
2418-7981 2418-7981 QUÉBEC INC.	1986 08 07	1988 08 09	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES VICEXPRESS INC.
2525-5803 2525-5803 QUÉBEC INC.	1987 05 08	1988 07 28	du district: Longueuil
2526-0803 2526-0803 QUÉBEC INC.	1987 05 21	1988 08 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
2528-5750 2528-5750 QUÉBEC INC.	1987 07 28	1988 08 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
2530-5020 2530-5020 QUÉBEC INC.	1987 09 16	1988 08 08	1) de la dénomination sociale: RESTAURANT-HÔTEL DES MOULINS INC. 2) du district: Terrebonne 3) du capital-actions 4) des dispositions
2531-5227 2531-5227 QUÉBEC INC.	1987 10 09	1988 08 09	1) de la dénomination sociale: COURTIERS D'ASSURANCES LINDA JETTÉ & ASSOCIÉS INC. 2) du district: Montréal
2532-3692 2532-3692 QUÉBEC INC.	1987 11 02	1988 08 05	1) du district: Saint-François 2) du capital-actions 3) des dispositions
2533-8740 2533-8740 QUÉBEC INC.	1987 12 09	1988 07 27	de la dénomination sociale: DÉCOR MARIE-VICTORIN INC.
2534-9218 2534-9128 QUÉBEC INC.	1987 05 12	1988 07 27	de la dénomination sociale: FERME FADESO INC.
2536-8044 2536-8044 QUÉBEC INC.	1987 06 26	1988 07 29	de la dénomination sociale: ATELIER D'ÉBÉNISTERIE COOKSHIRE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2538-6657 2538-6657 QUÉBEC INC.	1987 08 31	1988 08 08	1) de la dénomination sociale: RÔTISSERIE COQ POULE B.B.Q. INC. 2) du district: Québec
2542-8301 2542-8301 QUÉBEC INC.	1987 12 31	1988 07 25	de la dénomination sociale: ROYAUME LUMINAIRE ST-CYRILLE INC.
2543-4366 2543-4366 QUÉBEC INC.	1987 12 14	1988 07 27	1) de la dénomination sociale: GESTION FRANCINE BARRETTE INC. 2) du district: Terrebonne
2545-1758 2545-1758 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1988 08 03	du district: Bedford
2545-3572 2545-3572 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1988 07 25	de la dénomination sociale: AUTOMOBILES CLAUDE COUTURE INC.
2546-0809 2546-0809 QUÉBEC INC.	1988 03 02	1988 07 25	de la dénomination sociale: MIGEST INC.
2546-4272 2546-4272 QUÉBEC INC.	1988 03 15	1988 08 03	1) de la dénomination sociale: PAR-CHROME LTÉE 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2548-3983 2548-3983 QUÉBEC INC.	1988 02 10	1988 07 27	de la dénomination sociale: GESTION ALAIN BARRETTE INC.
2548-3991 2548-3991 QUÉBEC INC.	1988 02 10	1988 07 27	de la dénomination sociale: GESTION LOUISE BARRETTE INC.
2549-4881 2549-4881 QUÉBEC INC.	1988 03 03	1988 07 25	1) de la dénomination sociale: COMPAGNIE DE PLACEMENT GRISÉ INC. 2) du district: Longueuil
2550-2618 2550-2618 QUÉBEC INC.	1988 03 10	1988 08 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
2550-3749 2550-3749 QUÉBEC INC.	1988 03 14	1988 07 25	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2551-8242 2551-8242 QUÉBEC INC.	1988 05 12	1988 07 20	du district: Québec
2552-2632 2552-2632 QUÉBEC INC.	1988 03 29	1988 07 28	de la dénomination sociale: EFFIGIE INVESTISSEMENTS INC.
2552-4596 2552-4596 QUÉBEC INC.	1988 04 05	1988 07 22	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MAINVILLE & COUTURE INC.
2553-5287 2553-5287 QUÉBEC INC.	1988 06 02	1988 07 25	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION MÉLANIE INC.
2619-5552 2619-5552 QUÉBEC INC.	1988 06 03	1988 08 09	1) de la dénomination sociale: MARC FAVREAU ÉLECTRICIEN INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2620-0121 2620-0121 QUÉBEC INC.	1988 06 28	1988 08 11	de la dénomination sociale: MOTEL LE GITE INC.
2620-3679 2620-3679 QUÉBEC INC.	1988 06 29	1988 08 09	de la dénomination sociale: LES CONSULTANTS FERMIJAC INC.
2621-1086 2621-1086 QUÉBEC INC.	1988 08 02	1988 08 05	du capital-actions
2621-1870 2621-1870 QUÉBEC INC.	1988 08 04	1988 08 11	de la dénomination sociale: LES OEUFS TROIS-RIVIÈRES LTÉE
2622-9385 2622-9385 QUÉBEC INC.	1988 07 07	1988 08 09	du district: Chicoutimi
2623-1845 2623-1845 QUÉBEC INC.	1988 07 13	1988 08 11	1) de la dénomination sociale: GESTAMOND LTÉE 2) du district: Saint-François
2623-2967 2623-2967 QUÉBEC INC.	1988 07 15	1988 08 03	du district: Iberville
2623-2975 2623-2975 QUÉBEC INC.	1988 07 15	1988 08 03	du district: Beauharnois
2623-5655 2623-5655 QUÉBEC INC.	1988 07 22	1988 08 09	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2623-6117 2623-6117 QUÉBEC INC.	1988 07 25	1988 08 08	du district: Abitibi
1184-2218 ADOLPHE PROULX ET FILS, LTÉE	1959 09 30	1988 07 25	de la dénomination sociale: GESTION MAURICE ET LUC PROULX INC.
2620-0964 AGENCE DE VOYAGES DE L'AUTOMOBILE ET TOURING CLUB DU QUÉBEC INC.	1988 06 30	1988 07 27	du capital-actions
2618-4143 ALBERT TRAITEMENT D'EAU INC.	1988 05 10	1988 07 22	du district: Longueuil
2331-9361 ALIMENTATION DALLAIRE - ST-ROMUALD INC.	1985 12 11	1988 07 29	du capital-actions
1199-1023 ANDRÉ LALONDE SPORTS INC.	1970 08 31	1988 07 29	du capital-actions
2617-1967 ANDRÉ ST-LOUIS TRANSPORT INC.	1988 04 21	1988 08 04	de la dénomination sociale: GLYSCO INTERNATIONAL INC.
2419-6594 A. B. A. HYDRAULIQUE INC.	1986 08 29	1988 08 11	du capital-actions
1631-4379 BOUCHERIE L. DUBÉ INC.	1978 11 16	1988 07 22	1) de la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ LOUIS DUBÉ INC. 2) du district: Mingan
1242-0808 CACCIATORE & FILS LTÉE	1970 08 14	1988 08 03	de la dénomination sociale: CACCIATORE & FILS INC. CACCIATORE & SONS INC.
2620-5252 CAM-TRAC SAG-LAC INC.	1988 07 14	1988 07 27	du district: Chicoutimi
2417-2843 CENTRE ÉQUESTRE STE-FOY INC.	1986 06 04	1988 08 10	de la dénomination sociale: GESTION RELANCE INC.
2438-6195 CHAMPIBON INC.	1986 07 10	1988 08 11	1) de la dénomination sociale: DESSINS MIKE TOTH INC. 2) du district: Montréal
2425-5309 CHATEAU BAIE D'URFE INC.	1986 12 23	1988 08 12	de la dénomination sociale: MANOIR DORION INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2526-5554 CHÂTEAU VAUDREUIL INC.	1987 06 01	1988 08 03	du capital-actions
2313-0255 CINÉMA PLUS PRODUCTION INC.	1984 11 23	1988 08 03	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS DE FILMS MAX INC. MAX FILMS PRODUCTIONS INC.
1146-9335 CLEYN & TINKER INC.	1962 08 01	1988 07 29	du capital-actions
2618-1776 CONSTRUCTION MÉDAILLON (1988) INC.	1988 06 17	1988 08 08	du capital-actions
2550-0422 LES CONSTRUCTIONS BON-FOR INC.	1988 03 07	1988 08 08	du district: Montréal
1481-0170 LES CONSTRUCTIONS D. TARDIF ET FILS INC.	1975 11 24	1988 06 29	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS D. TARDIF INC.
1639-7648 CONTENANTS INTERCITÉ INC.	1979 11 14	1988 08 09	du district: Saint-Maurice
2424-9856 COVITEK-VIDÉO INC.	1986 12 11	1988 08 09	1) du district: Montréal 2) du capital-actions
2313-2483 DANIEL BOIVIN, CONSEILLER EN ADMINISTRATION INC.	1984 12 03	1988 08 03	de la dénomination sociale: DANIEL BOIVIN ADMINISTRATEUR CONSEIL INC.
2529-5247 DENISE SIMARD INC.	1987 08 21	1988 08 09	de la dénomination sociale: FRANCINE OUELLETTE INC.
2411-6246 DÉPANNEUR RAYMOND MÉNARD INC.	1986 02 13	1988 08 04	de la dénomination sociale: GESTION RAYMOND MÉNARD INC.
2168-0434 DÉVELOPPEMENTS BRUNET INC.	1984 03 23	1988 08 08	de la dénomination sociale: 2168-0434 QUÉBEC INC.
2553-6707 DISTILLATEUR BEL-EAU INC.	1988 06 03	1988 08 04	de la dénomination sociale: AQUA BEL - EAU INC.
2420-5163 LES DISTRIBUTEURS D'OEUFS TROIS-RIVIÈRES INC.	1986 09 24	1988 08 11	de la dénomination sociale: 2420-5163 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1861-1137 DISTRIBUTION BRUNET INC.	1982 09 13	1988 08 05	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION MICADCO INC.
2538-6723 LES DISTRIBUTIONS DESER LTÉE	1987 09 01	1988 08 11	1) de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS SERAFIN LTÉE 2) du district: Montréal
2538-2797 EDI-CONCEPT INC.	1987 08 18	1988 08 01	1) de la dénomination sociale: PRINCIPE II INC. 2) du nombre des administrateurs: 1
2433-0656 LES ENTREPRISES ROBERT BUREAU INC.	1987 02 18	1988 08 08	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES SYLVIE LAROCHELLE INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2543-9308 FABRICATION B.L. INC.	1988 01 26	1988 08 01	de la dénomination sociale: H2OTECH INC.
2430-1772 FORESTÉRIE G.T. TREMBLAY INC.	1987 03 03	1988 07 25	1) de la dénomination sociale: MARCHÉ D'ALIMENTATION LAFONTAINE (1988) INC. 2) du district: Kamouraska
1864-8907 GESTION C.S. FORTIN INC.	1982 12 21	1988 07 22	du capital-actions
2531-4972 GESTION G. LAPARE JR. INC.	1987 10 08	1988 08 01	du district: Terrebonne
1124-5636 GESTION JEAN-PAUL CADIEUX INC.	1965 12 29	1988 07 05	du capital-actions
1269-4378 GESTION JUNIOR INC.	1960 03 21	1988 08 02	du district: Montréal
2542-4557 GESTION PAUL JALBERT INC.	1987 12 28	1988 08 08	du capital-actions
1319-1648 GESTION PLAZA ETCHEMIN INC.	1972 06 06	1988 08 09	du district: Québec
1856-1167 GESTION P. ET M. JALBERT INC.	1982 03 19	1988 08 08	du capital-actions
1630-4735 GILLES DUFRESNE INC.	1978 12 04	1988 08 09	de la dénomination sociale: 1630-4735 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2331-0352 HÔTELLERIE CINQ ÉTOILES INC.	1985 11 26	1988 08 02	1) de la dénomination sociale: LES SYSTÈMES INTÉRIEURS DE L'ISLE INC. 2) du district: Laval
2549-8072 LES IMMEUBLES ANDRÉ ALLARD INC.	1988 04 15	1988 08 10	de la dénomination sociale: ANDRÉ ALLARD COURTIER INC.
2430-4842 INSTITUT DE RECHERCHES ALIMENTAIRES CARHA INC.	1987 02 13	1988 07 28	de la dénomination sociale: LES PRODUITS SONIDAN INC.
2528-6501 LES INVESTISSEMENTS 846 INC.	1987 07 29	1988 08 04	du capital-actions
1511-0109 JEAN E. LAPIERRE & ASSOCIÉS INC.	1978 02 08	1988 06 30	du district: Longueuil
1161-4393 JEAN-GUY DESROSIERS INC.	1967 07 17	1988 08 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2530-3363 JOE JESUS DESIGN INC.	1987 09 11	1988 08 09	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2162-9506 J.R.R. VERMAY LTÉE	1983 11 29	1988 08 11	de la dénomination sociale: RABOTAGE 3R LTÉE
1366-7134 LOCATION VIA LTÉE	1975 08 27	1988 08 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2414-9338 LOGRAMM INC.	1986 04 10	1988 08 10	du capital-actions
2441-1027 LA MAISON DU BIFTECK ROBERT (1986) INC.	1986 10 07	1988 07 25	de la dénomination sociale: GESTION GÉRARD THOUIN INC.
1508-2886 MARCHÉ GALIBOIS INC.	1977 11 02	1988 07 28	du district: Longueuil
2552-7086 MARKETING ORIENTAL INC.	1988 04 08	1988 07 27	de la dénomination sociale: MARKETING ORIENTAL INC. EASTERN MARKETING INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2159-5137 MARLIN DÉTROT DIESEL INTERNATIONAL INC.	1983 08 31	1988 08 10	de la dénomination sociale: LES PRODUITS MOTORISÉS MARLIN INC. MARLIN POWER PRODUCTS INC.
2618-6114 MURO ART DECO LTÉE	1988 05 13	1988 08 04	de la dénomination sociale: CUBIKUB INC.
2550-1784 OK PIZZA INC.	1988 03 09	1988 08 05	de la dénomination sociale: PIZZA OLYMPIQUE INC. PIZZA OLYMPIC INC.
2620-5062 O.G. MOTEURS ÉLECTRIQUES INC.	1988 07 01	1988 08 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
1862-5038 PÊCHERIES ATLANTIQUES DU QUÉBEC INC.	1982 10 25	1988 07 29	du capital-actions
2170-9431 PESTIBEC INC.	1984 05 31	1988 08 01	de la dénomination sociale: LES PRODUITS HARNOIS INC. HARNOIS PRODUCTS INC.
1640-5235 PISCINES DAUPHIN LTÉE	1979 12 31	1988 07 29	du capital-actions
2156-0933 LES PLACEMENTS G.F.I.G.M. BRODEUR INC.	1983 05 30	1988 07 25	du capital-actions
2621-1409 PLACEMENTS L.R.O. INC.	1988 08 01	1988 08 10	du capital-actions
2329-1289 LES PLACEMENTS RICHARD PILON INC.	1985 10 21	1988 08 05	du district: Québec
2315-1236 LE POINT FUTUR INC.	1985 01 11	1988 08 05	de la dénomination sociale: M.C.M. STRATÉGIES INC.
2438-5189 LES PRODUCTIONS MICHEL LAUZÉ INC.	1986 07 04	1988 08 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
2537-7367 RÉAL BRETON ET ASSOCIÉS INC.	1987 07 30	1988 08 08	de la dénomination sociale: ASSURANCES BOISVERT, BRETON, VIGNEAULT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1479-1495 RÉFRIGÉRATION UNIVERSELLE INC.	1977 07 05	1988 07 29	du capital-actions
1358-5880 RENAUD HINSE INC.	1974 08 22	1988 07 25	du capital-actions
1501-6520 SERVICE DE COURRIER MONT-BRUNO INC.	1976 01 05	1988 07 26	de la dénomination sociale: TRANSPORT M.B.C. INC. M.B.C. TRANSPORT INC.
2526-7089 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS IROQUOIS INC.	1987 06 04	1988 08 11	des dispositions
1201-0906 LES SYSTÈMES D'ALARMS PROTECTIVE INC.	1970 04 01	1988 08 01	de la dénomination sociale: 1201-0906 QUÉBEC INC.
1156-1933 S. HUOT INC.	1958 04 12	1988 08 09	de la dénomination sociale: 1156-1933 QUÉBEC INC.
2420-2640 TECHNO-FORÊT INC.	1986 09 23	1988 07 25	des dispositions
2151-0870 TÉLÉ-JEUX VIDÉO BAIE-COMEAU INC.	1983 02 03	1988 07 22	1) de la dénomination sociale: GESTION QUÉMAR INC. 2) du district: Québec
1185-2126 TOURBIÈRES LAMBERT INC.	1963 04 18	1988 08 10	du capital-actions
2525-4038 TRANSPORT DENIS HAMEL INC.	1987 05 05	1988 08 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
2620-5294 TRANSPORT TREMBLAY ET VOISINE INC.	1988 07 15	1988 07 29	du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 6
2535-7922 LES TRANSPORTS GICLA INC.	1987 06 03	1988 07 29	du district: Roberval
1633-8923 LES VARIÉTÉS JONATHAN INC.	1979 02 19	1988 07 05	de la dénomination sociale: AUBERGE JONATHAN INC.
1244-9799 YVON CHAMPAGNE ASSURANCES INC.	1964 05 15	1988 07 26	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2621-2498 ASSOCIATION CHRÉTIENNE D'ORIENTATION BIBLIQUE DE DRUMMONDVILLE	1988 08 11	880, 112 ^e Avenue, Drummondville
2621-2506 ASSOCIATION CULTURELLE ARMÉNIENNE RAFFI	1988 08 11	1450, boulevard Pie X, bureau 22- 03, Laval
2621-3264 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE BRUCHÉSI	1988 08 11	9444, avenue Bruchési, app. 115, Montréal
2621-2241 ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PALINGÉNÉSIE	1988 08 08	232, Cousins, Saint-Jean
2621-4031 BORÉAL MULTI-MÉDIA	1988 08 11	67, rue des Pionniers, La Macaza
2621-4809 CENTRE DES SPORTIFS EN HERBE DU 542	1988 08 12	542, 10 ^e Avenue ouest, Amos
2621-2514 CLUB DE VOLLEY-BALL CASCADES	1988 08 11	850, avenue Principale, Gatineau
2621-4791 LE CLUB DES CENT PARTENAIRES INC.	1988 08 12	Montréal
2621-3454 CLUB DES VÉHICULES TOUS-TERRAINS DE CAP-CHAT	1988 08 11	12, rue Logan, Cap-Chat
2621-4049 CLUB PC-COMPATIBLE DE QUÉBEC	1988 08 11	Cité universitaire, bureau 2254, Sainte-Foy
2621-4015 CLUB SCHUTZHUND ALLIANCE	1988 08 09	1014, Édison, Val-Bélair
2621-2530 CLUB SOCIAL D.F. INC.	1988 08 11	90, rue Industrielle, Saint-Apollinaire

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2621-4544 COMITÉ DE VIGILANCE ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL CVER	1988 08 12	660, 11 ^e Avenue, Senneterre
2621-4452 COMITÉ DES FÊTES DIONYS 250 INC.	1988 08 11	275, Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu
2621-4460 CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE SAINT-JEAN	1988 08 11	1080, Bernier, Saint-Luc
2621-2563 LA CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE CAP-CHAT	1988 08 12	Sainte-Anne-des-Monts
2621-3082 LA CORPORATION DE L'HORIZON D'OR DE GRENVILLE & AGGLOMÉRATION LTÉE	1988 06 30	21, rue Tri-Jean, Grenville
2621-3090 ÉQUIPE CYCLISTE GROUPE GOYETTE	1988 06 30	16875, Lapierre, Saint-Hyacinthe
2621-4478 FONDATION DENIS PROVOST	1988 08 11	1045, rue Lapointe, Saint-Jovite
2621-3462 LA FONDATION DES AMIS DU VIEUX PRESBYTÈRE DE BATISCAN	1988 08 11	340, rue Principale, Batiscan
2621-2548 LA FONDATION DU SÉMINAIRE SALÉSIEU DE SHERBROOKE INC.	1988 08 11	Sherbrooke
2621-0435 FONDATION GÉRARD BOSSÉ	1988 08 12	317, rue Chapais, Granby
2621-2944 FONDS DES JARDINS D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DE LA CAISSE POPULAIRE MAURICIENNE, LA CAISSE POPULAIRE VAL-MAURICIE ET LA CAISSE POPULAIRE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN-SUD	1988 08 08	Shawinigan-Sud
2621-4825 INSTITUT CANADIEN D'HYPNO-MÉDITATION	1988 08 12	4549, Cloverdale, app. 2, Pierrefonds
2621-2522 LACHENAIE ACTION JEUNESSE	1988 08 11	Lachenaie
2621-2472 PRÉ-MATERNELLE ANGLAISE POUR LES PETITS COPAINS	1988 08 09	300, boulevard L'Abbé, Thetford Mines

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2621-3231 SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL DU QUÉBEC	1988 08 11	10555, avenue de Bois-de-Boulogne, Montréal
529		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1195-4377 ASSOCIATION DE LA DÉFICIENCE MENTALE DU SUD-OUEST DE L'OUTAOUAIS	1967 01 30	1988 08 12	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS 2) des objets
2431-8552 FONDATION APRIL-BUREAU: «MOURIR DANS LA DIGNITÉ»	1987 04 13	1988 08 11	de la dénomination sociale: FONDATION «RESPONSABLE JUSQU'À LA FIN» FOUNDATION «RESPONSABLE UNTIL THE END»
1644-4671 GARDERIE GRIBOUILLIS	1980 11 20	1988 08 11	1) du siège social: 700, rue Notre-Dame sud, Louiseville 2) de la valeur des biens immobiliers 3) du nombre des administrateurs: 7
1259-9312 HÔPITAL SAINT-MICHEL	1956 12 03	1988 08 08	de la dénomination sociale: CORPORATION DU CENTRE HOSPITALIER ST-MICHEL
2538-4736 LES RÉSIDENCES KIROUAC	1987 10 23	1988 08 12	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2320-9190 SOMMET ÉCONOMIQUE PERMANENT RÉGIONAL LANAUDIÈRE INC.	1985 05 15	1988 08 09	de la dénomination sociale: SOMMET ÉCONOMIQUE PERMA- NENT DE LANAUDIÈRE INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

529

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1104-8451 1104-8451 QUÉBEC INC.	1954 11 24	1988 08 10
1840-6009 1840-6009 QUÉBEC INC.	1980 11 14	1988 08 09
2322-4736 2322-4736 QUÉBEC INC.	1985 06 12	1988 08 09
2333-0327 2333-0327 QUÉBEC INC.	1985 12 27	1988 08 09
2413-6152 2413-6152 QUÉBEC INC.	1986 03 18	1988 08 09
2170-7393 À BRAS OUVERTS	1984 07 23	1988 08 10
1480-1518 ALUMINIUM A & D VALCOURT INC.	1975 09 30	1988 08 09
1628-3384 AQUANAUTES S.S. INC.	1978 07 17	1988 08 09
2325-6936 LES ARMOIRES B.T. INC.	1985 08 19	1988 08 09
2166-9114 ARMURERIE LORD & TOMASSINI INC.	1984 11 13	1988 08 09

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1644-3491 ASSOCIATION RÉGIONALE DE CANOË-KAYAK D'EAU VIVE DE MONTRÉAL	1980 05 08	1988 08 09
1478-8814 LES AUTOBUS C. MARCIL INC.	1977 06 21	1988 08 09
1632-0087 BOIS DE CONSTRUCTION N. BOUCHARD INC.	1978 12 07	1988 08 09
1637-4043 BOUCHERIE LE QUARTIER INC.	1979 07 03	1988 08 09
1162-8054 BOULAIS & COUTURE INC.	1963 05 29	1988 08 09
1628-6023 BOULANGERIE MAILHOT INC.	1978 07 26	1988 08 09
1194-9468 BOUTIQUE BUS STOP INC.	1970 04 28	1988 08 10
2534-5083 LA BRASSERIE DORAN INC.	1987 04 28	1988 08 09
1643-5117 BRUNO GAUTHIER ET FILS INC.	1980 04 10	1988 08 09
2327-5753 BUANDERETTE ZÉRO 3 INC.	1985 09 19	1988 08 09
1506-9651 CENTRAVIC INC.	1977 09 13	1988 08 09
1864-1829 CENTRE D'AIDE AUX ADOLESCENTS LE PONT INC.	1982 12 15	1988 08 10
1341-5872 CHAGALL INTERNATIONAL LTÉE	1973 10 19	1988 08 09
1244-7132 LES CHALETS DE CHERRY-RIVER INC.	1966 10 24	1988 08 10
1245-8881 LA CIE DE GESTION CHÉNIER LTÉE	1956 09 24	1988 08 09
2324-2639 COMMUNICATIONS POWER INC.	1985 07 15	1988 08 09
1237-8626 LA COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT BELPARK	1955 02 23	1988 08 10
1295-1158 LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES LIMITÉE	1966 12 21	1988 08 09

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1114-9143 LES CONSEILLERS SANCO INC.	1960 02 15 1985 06 29	
2327-4624 CORPORATION ROCAMAT	1985 09 20	1988 08 09
1115-4739 CRÉATIONS VALI INC.	1964 11 12	1988 08 10
1354-3301 LA CRÉMERIE BAZINET INC.	1974 03 04	1988 08 09
2159-5996 CYCLO EXPÉDITION GRADE INC.	1984 01 24	1988 08 09
2318-8451 C.A.F.C.A. (CORPORATION / D'ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE EN MILIEU CARCÉRAL)	1985 05 03	1988 08 09
1254-3716 DOSCO (QUÉBEC) LTÉE	1964 01 29	1988 08 10
2415-2969 LES ENTREPRISES BERNARD BLAIS INC.	1986 04 15	1988 08 09
1110-3439 LES ENTREPRISES BERRYL INC.	1967 09 27	1988 08 10
1632-0400 ENTREPRISES FERMA-THEC INC.	1978 12 06	1988 08 09
1841-8053 ÉPICERIE DE DÉPANNAGE L.G.V. INC.	1980 12 18	1988 08 09
1852-0817 ÉPICERIE DÉPANNEUR VICKY INC.	1981 11 06	1988 08 09
1136-9782 ÉQUIPEMENTS FORESTIERS CHARETTE INC.	1961 03 14	1988 08 10
1852-5469 LES FERMES LAUZON ET FILS INC.	1981 11 23	1988 08 09
1116-0769 LES FOURRURES I. HOCH INC.	1960 05 10	1988 08 10
2312-2393 GESTION ARGA INC.	1984 11 02	1988 08 09
2534-5075 GESTION DORAN INC.	1987 04 28	1988 08 09
2320-1387 GESTION PIERRE TRUDEL INC.	1985 04 29	1988 08 09

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2331-0592 GMC - ALBUM 86	1985 12 03	1988 08 09
1854-5202 G. LESSARD & COUTURE INC.	1982 01 29	1988 08 09
1287-1323 IMMEUBLES VAN INC.	1968 03 27	1988 08 10
2317-3842 INFORMATIQUE KANALYSE INC.	1985 04 01	1988 08 09
1625-2868 INVESTISSEMENTS COELHO INC.	1978 04 11	1988 08 09
2429-6154 LES INVESTISSEMENTS G. B. L. S. G. INC.	1987 02 20	1988 08 09
1329-6298 LES INVESTISSEMENTS MALTAIS LTÉE	1971 12 31	1988 08 09
2434-5324 ISOCONSTRUCTION INC.	1986 02 24	1988 08 09
1268-6143 J. KARTUZ INC.	1966 11 23	1988 08 10
1374-2499 J. SMITH LTÉE	1946 05 22	1988 08 09
1257-7011 LAKESIDE ESTATES INC.	1961 06 01	1988 08 10
1115-3186 MANUFACTURE KLEIN INC.	1962 04 27	1988 08 10
2433-7487 MICHEL PINSONNEAULT INC.	1985 10 09	1988 08 09
1639-7911 MIEL ABITIBI INC.	1979 11 05	1988 08 09
1471-3143 NETTOYEUR G. LAMBERT INC.	1976 11 03	1988 08 09
1271-4622 LES PLACEMENTS LATREILLE INC.	1965 07 09	1988 08 10
2435-2593 PLANIGEX INC.	1986 04 01	1988 08 09
1855-8932 LES PRODUITS NATURELS ANDRÉ ET RACHEL (1982) INC.	1982 03 15	1988 08 10
2318-8923 RAJEUNID	1985 04 22	1988 08 09

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2328-8004 RASOIR CHAMPLAIN INC.	1985 10 16	1988 08 09
1843-4787 RÉCUPÉRATION FORESTIÈRE DE L'EST INC.	1981 02 25	1988 08 09
1271-1289 ROSEMERE LAND CO. LTD.	1956 06 30	1988 08 10
1139-9243 ROULOTTES DE LUXE LTÉE	1969 03 24	1988 08 09
1198-9118 SÉRIGRAPHIE M.J. INC.	1970 04 20	1988 08 10
2428-2550 SERVICE DE MÉDIAS ÉLECTRONIQUES RÉGIONAUX DU QUÉBEC	1987 01 16	1988 08 09
2415-3207 SERVICE INTERCULTUREL D'AIDE À LA COMMUNAUTÉ DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL	1986 04 15	1988 08 09
1274-9420 SOCIÉTÉ COMMERCIALE MAYBURN LTÉE	1959 01 08	1988 08 10
1266-8976 SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES ILES DE LA MADELEINE LIMITÉE	1960 10 06	1988 08 09
2423-3934 LA SOCIÉTÉ ROPIC LTÉE	1986 10 29	1988 08 09
2315-4412 STATION SERVICE M.A. DUPUIS INC.	1985 01 18	1988 08 09
1277-7140 LES VIEUX NOËLS INC.	1955 02 15	1988 08 09
1472-5030 YVON BIBEAU INC.	1976 12 17	1988 08 09

Dissolution — Demandes de**2171-2591 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2171-2591 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gaspé, le 1^{er} août 1988

57373

Le président,
CHRISTIAN ROY

2325-3255 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2325-3255 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Arundel, le 11 juillet 1988

57374

Le président,
JEAN LABELLE

2432-7348 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2432-7348 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mont-Rolland, le 16 août 1988

57453

La secrétaire,
MARIE-CLAIRE LORTIE

2525-6488 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2525-6488 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Sophie-de-Lévrard, le 22 août 1988

57454

Pour la compagnie,
GÉRARD ARSENEAULT

2539-1277 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2539-1277 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laterrière, le 15 août 1988

57375

Le président,
R. BRASSARD

ART LOUISE PAQUIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ART LOUISE PAQUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 19 août 1988

57455

La présidente,
LOUISE PAQUIN

AUDIO-SON DES BOIS-FRANCS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUDIO-SON DES BOIS-FRANCS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 10 août 1988

57456

Le président,
GAÉTAN FILION

BIGNELL, MARTIN, SAUCIER, BELLEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BIGNELL, MARTIN, SAUCIER, BELLEAU INC.»

demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 9 août 1988

57424 *Les procureurs de la compagnie,*
RIVARD, RACINE, avocats

BIMACO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BIMACO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 août 1988

57457 *Les procureurs de la compagnie,*
ZIMMERMAN & BLITT, avocats

BRASSERIE VALOIS (1981) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BRASSERIE VALOIS (1981) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 août 1988

57376 *Les procureurs de la compagnie,*
IONATA, LAZARIS & ASSOCIÉS, avocats

BUREAUTIQUE 2001 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BUREAUTIQUE 2001 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 16 août 1988

57458 *L'administrateur,*
LISE LEBOEUF

CENTRE DE FORMATION SENTIERS-SANTÉ DE REPENTIGNY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE FORMATION SENTIERS-SANTÉ DE REPENTIGNY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 15 août 1988

57377 *La présidente,*
MURIELLE DUFORT

CENTRE DE RENCONTRES CARREFOUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE RENCONTRES CARREFOUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 16 août 1988

57425 *Le secrétaire,*
ROLLAND CLOUTIER

CENTRE DES ARTS DES CHINOIS DE MONTRÉAL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DES ARTS DES CHINOIS DE MONTRÉAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 août 1988

57426 *L'administrateur,*
STEPHEN CH'IN

C. & H. DUROCHER & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «C. & H. DUROCHER & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Terrebonne, le 15 août 1988

57427

La présidente,
HENRIETTE ROCHON

pecteur général des institutions financières la permis-
sion d'obtenir sa dissolution.

Île-aux-Coudres, le 14 juillet 1988

57379

Le président,
ÉLOI PERRON

CLUB DE MOTONEIGE «L'ÉTINCELLE»

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie
«CLUB DE MOTONEIGE «L'ÉTINCELLE» demandera à
l'inspecteur général des institutions financières la
permission d'obtenir sa dissolution.

Colombier, le 15 août 1988

57378

La présidente,
NOÉLLA TREMBLAY

DIASOL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie
«DIASOL INC.» demandera à l'inspecteur général des
institutions financières la permission d'obtenir sa disso-
lution.

Montréal, le 11 août 1988

Les procureurs de la compagnie,
57380 ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN, SHAPIRO

COMITÉ CULTUREL DE RIPON

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie
«COMITÉ CULTUREL DE RIPON» demandera à
l'inspecteur général des institutions financières la per-
mission d'obtenir sa dissolution.

Ripon, le 20 août 1988

57459

Pour la compagnie,
LILIANE NEVEU RAIL

DORGARD CONSTRUCTION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie
«DORGARD CONSTRUCTION INC.» demandera à
l'inspecteur général des institutions financières la per-
mission d'obtenir sa dissolution.

Chibougamau, le 31 juillet 1988

57381

Le président,
FERNAND BEAUREGARD

CONSTRUCTION D.J.S. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie
«CONSTRUCTION D.J.S. INC.» demandera à l'ins-
pecteur général des institutions financières la permis-
sion d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 juillet 1988

57428

Le président,
ROBERT THIBAUT

DUGO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie
«DUGO INC.» demandera à l'inspecteur général des
institutions financières la permission d'obtenir sa disso-
lution.

Mont-Laurier, le 15 août 1988

57429

Le président,
FRANÇOIS DUFRESNE

DESGAGNÉ ET PERRON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie
«DESGAGNÉ ET PERRON INC.» demandera à l'ins-

ÉDITIONS PEDAGOGIA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉDITIONS PEDAGOGIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 août 1988

57460

Les procureurs de la compagnie,
ROBERT ALAIN, *avocats*

GESTION 2006 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION 2006 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Augustin, le 24 août 1988

57476

Le président,
CLAUDE CAUCHON

ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ MOORE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ MOORE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 juillet 1988

57430

Le président,
ROBERT BEAULIEU

GESTION ALDI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION ALDI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 15 juin 1988

57383

Le président,
GABRIEL DION

FOYERS SÉNÉCHAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FOYERS SÉNÉCHAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 16 août 1988.

57382

Le secrétaire,
GILLES SÉNÉCHAL

GESTION JEAN DES ORMEAUX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION JEAN DES ORMEAUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 août 1988

57432

Le président et directeur général,
JEAN DESORMEAUX

GÉRARD PARADIS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉRARD PARADIS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 9 août 1988

57431

Les procureurs de la compagnie,
GENEST, OUELLET, LÉTOURNEAU, *avocats*

GESTION PLAJanLI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION PLAJanLI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cabano, le 17 août 1988

57384

Le procureur de la compagnie,
MANON ROY, *notaire*

GESTION RICHARD & BERNIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION RICHARD & BERNIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 17 août 1988

57461 *Les procureurs de la compagnie,*
DUMAS, GAGNÉ, GAUVIN & PARÉ, *avocats*

**GROUPE DE SOUTIEN À L'ENTREPRISE
JEUNESSE DE LA VALLÉE DE L'OR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GROUPE DE SOUTIEN À L'ENTREPRISE JEUNESSE DE LA VALLÉE DE L'OR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 4 août 1988

57385 *Le président,*
JULES CHOQUETTE

**HEATHER MANOR INC.
MANOIR HEATHER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HEATHER MANOR INC.—MANOIR HEATHER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1988

57433 *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG, *avocats*

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HEDALNOR INC.
HEDALNOR REALTY CORP.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HEDALNOR INC.—HEDALNOR REALTY CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 août 1988

57395

Le procureur de la compagnie,
ERIC S. HELFIELD

INTERFORCE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INTERFORCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 17 août 1988

57386

Le secrétaire,
ME JACQUES NÉRON

JACADI LES TERRASSES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JACADI LES TERRASSES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1988

57387

Le président,
GÉRARD CACHAT

JAMO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JAMO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 août 1988

57388

Le procureur de la compagnie,
ESTHER GAUDREAU, *avocate*

J.A. PROULX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.A. PROULX INC.» demandera à l'inspecteur général

ral des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 15 août 1988

57434

Le président,
MAURICE PROULX

JIPP INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JIPP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1988

57389

L'administrateur,
PIERRE P. TREMBLAY

J.R. CHASSE & PÊCHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.R. CHASSE & PÊCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dolbeau, le 20 juillet 1988

57390

Le président,
RICHARD PRÉVOST

LA FERME DEVI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA FERME DEVI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Acton Vale, le 8 août 1988

57435

Le secrétaire,
NORMAND VINCENT

LALANCETTE AMUSEMENT INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LALANCETTE AMUSEMENT INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dolbeau, le 16 août 1988

57436

Le président,
J. HENRI LALANCETTE

LA RUCHÉE DE STE-SOPHIE ET NEW GLASGOW

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA RUCHÉE DE STE-SOPHIE ET NEW GLASGOW» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

New Glasgow, le 20 août 1988

57462

La secrétaire,
MARCELLE ROBERT

LE CENTRE DE MICRO-ORDINATEURS C.E.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CENTRE DE MICRO-ORDINATEURS C.E.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 17 août 1988

57437

Le président,
CLÉMENT GAGNON

LES ALBUMS T.S. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ALBUMS T.S. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 24 août 1988

57470

Le vice-président,
JEAN-FRANÇOIS SAUVAGE

LES ASSURANCES JEAN-PAUL LACASSE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ASSURANCES JEAN-PAUL LACASSE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bromont, le 12 juillet 1988

57438

Le président,
PAUL DESNOYERS

LES COMPAGNES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES COMPAGNES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 25 août 1988

57475

Le directeur,
PÈRE RAYMOND BERNIER

LES ENTREPRISES B.F.J. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES B.F.J. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 16 août 1988

57391

Le secrétaire,
CHARLES-HENRI FORTIN

LES ENTREPRISES G.B.G. GAZ NATUREL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES G.B.G. GAZ NATUREL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 24 août 1988

57474

Pour la compagnie,
BERTRAND GIRARD

LES EXTRAITS SNOW WHITE LTÉE SNOW WHITE EXTRACTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES EXTRAITS SNOW WHITE LTÉE—SNOW WHITE EXTRACTS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 août 1988

57463

Le directeur,
ELMER P. COOK

LES IMMEUBLES SAINDON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES SAINDON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 15 août 1988

57392

Les procureurs de la compagnie,
RATELLE, RATELLE & ASSOCIÉS

LES PLACEMENTS DE LA NAUDIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS DE LA NAUDIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Notre-Dame-des-Prairies, le 15 août 1988

Le procureur de la compagnie,

57393

SIMON DAUPHIN

LES PLACEMENTS GALEX LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS GALEX LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 août 1988

Les procureurs de la compagnie,

57439

MACDOUGALL, BUREAU, *avocats*

LES PLACEMENTS GUY ET LISE CLAVEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS GUY ET LISE CLAVEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 7 juillet 1988

L'administrateur,

57464

MICHELINE HÉBERT

LES PLACEMENTS L. BIENVENUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS L. BIENVENUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Hyacinthe, le 19 juillet 1988

La présidente,

57465

GABRIELLE VERMETTE BIENVENUE

LIGUE DE BALLE LENTE DES COMITÉS DE LOISIRS DE LONGUEUIL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE DE BALLE LENTE DES COMITÉS DE LOISIRS DE LONGUEUIL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 18 août 1988

57466

Le secrétaire-trésorier,

YVES JUTRAS

MARCEL BOITEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCEL BOITEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 15 août 1988

57440

Le président,

MARCEL BOITEAU

MÉTAUX DE MAGOG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MÉTAUX DE MAGOG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rock Forest, le 17 août 1988

57441

Les procureurs de la compagnie,

DAIGLE, GRÉGOIRE, *avocats*

NETTOYEURS ARISTO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NETTOYEURS ARISTO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 août 1988

57394

Les procureurs de la compagnie,
BOUCHER, GARIÉPY, MOREAULT

RÉAL AYOTTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉAL AYOTTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 9 août 1988

57442

Le président,
RÉAL AYOTTE

ROSAIRE BLANCHETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROSAIRE BLANCHETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 juillet 1988

57467

La secrétaire,
MURIELLE RÉMILLARD

SAGA INFORMATIQUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SAGA INFORMATIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 24 août 1988

57471

La présidente,
LUCIE GAGNÉ

SERVICE DE RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE DU GOLFE LIMITÉE GULF INSURANCE CLAIM SERVICE LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICE DE RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE DU GOLFE LIMITÉE—GULF INSURANCE CLAIM SERVICE LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sept-Îles, le 15 juillet 1988

57472

Les procureurs de la compagnie,
PETTIGREW & ASSOCIÉS, *avocats*

SERVICES S.A.I.L. (SHAWINIGAN) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICES S.A.I.L. (SHAWINIGAN) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 12 août 1988

57488

Le président,
LIONEL JANNA

TÉLÉCABLE 138 INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TÉLÉCABLE 138 INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Raymond, le 16 août 1988

57433

Le secrétaire,
JEAN-PAUL THÉRIAULT

TENUE DE LIVRES R.F. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TENUE DE LIVRES R.F. INC.» demandera à l'ins-

pecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 15 août 1988

57396

Pour la compagnie,
ROBERT FILIATREAU

WILSON, STEWART, FORTIER, RENNIE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «WILSON, STEWART, FORTIER, RENNIE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 août 1988

57469

Le secrétaire,
ELIAS ASSAAD

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1364-4554 MINES D'OR PERRON LTÉE	1988 04 25	de l'agent principal et son adresse à: Me Ivan St-Julien, 855, 3e Avenue, Val d'Or de la principale place d'affaires à: 855, 3e Avenue, Val d'Or
1645-8879 MINES D'OR STANDARD LTÉE	1988 04 25	de l'agent principal et son adresse à: Me Ivan St-Julien, 855, 3e Avenue, Val d'Or de la principale place d'affaires à: 855, 3e Avenue, Val d'Or
1940-7634 MINES EASTERN LTÉE	1988 04 25	de l'agent principal et son adresse à: Me Ivan St-Julien, 855, 3e Avenue, Val d'Or de la principale place d'affaires à: 855, 3e Avenue, Val d'Or
2454-1393 RESSOURCES ARBOR INC.	1988 04 25	de l'agent principal et son adresse à: Me Ivan St-Julien, 855, 3e Avenue, Val d'Or de la principale place d'affaires à: 855, 3e Avenue, Val d'Or

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant les corporations suivantes à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
2352-8656 ** CORPORATION DE PRODUITS CHIMIQUES ARCO	1988 08 10
2613-7687 ** SOCIÉTÉ BORAX DES ÉTATS-UNIS LTÉE	1988 08 05

529

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
1351-8915 ** COMPAGNIE WARNER BROS. INC.	1988 08 05	MM. Ahern, Lalonde & Ass., 1, Place Ville Marie, bureau 3333, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3333, Montréal
2679-7274 ** HÉLICOPTÈRES OKANAGAN LTÉE	1988 07 20	Me R. James Plant, 630, boulevard Dorchester ouest, 7e étage, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, 7e étage, Montréal
2684-6261 ** LES ORDINATEURS VTECH (CANADA) LTÉE	1988 08 12	Me Pierrette Sévigny-McConomy, 1253, avenue McGill College, bur. 550, Montréal	2221, Guenette, Saint-Laurent
2687-0659 ** SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE TEXTILE (S.I.T.) INC.	1988 08 09	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy

529

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies minières — Loi sur les

Avis divers

MISPEC RESOURCES INC.

Autorisation en vertu de la section VI

La compagnie MISPEC RESOURCES INC. a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 1, place Ville-Marie, 37^e étage, Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Marc Lafleche, 1, place Ville-Marie, 37^e étage, Montréal.

Le 1988 08 10

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2482-7750*

529

NOVAGOLD RESOURCES INCORPORATED

Autorisation en vertu de la section VI

La compagnie NOVAGOLD RESOURCES INCORPORATED a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec, ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 1170, Peel, Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Jean-René Gauthier, 1170, Peel, Montréal.

Le 1988 08 10

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2673-2826*

529

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de la société en commandite suivante ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ISLE-DIEU MATAGAMI 605-15-000353-874	1987 04 02	Amos, QC	1988 08 15 605-15-000941- 884

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire d'Abitibi,
G. EBACHER*

530

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Compagnie d'Assurance Coseco

Délivrance de permis

Avis est donné, par les présentes, que Compagnie d'Assurance Coseco a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le représentant principal au Québec est madame Lucie-Ann Fabien, 802-1130, Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3A 2M8. Le siège social de la compagnie est situé au 6790, Century Avenue, suite 400, Mississauga, Ontario, L5N 2V8.

Québec, le 15 août 1988

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

529

Compagnie d'assurance Fireman's Fund

(dénomination sociale française utilisée par

Fireman's Fund Insurance Company)

Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de Compagnie d'assurance Fireman's Fund (dénomination sociale française utilisée par Fireman's Fund Insurance Company) a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité
- Maritime

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement, sauf pour la catégorie d'assurance « maritime », pour laquelle il maintient un cautionnement de 75 000 \$ auprès du ministre des Finances du Québec.

Le représentant principal au Québec est monsieur Claude Baillargeon, 1, Place Ville-Marie, 40^e étage, Montréal, Québec, H3B 4M4. Le siège social de la compagnie est situé au 390, Bay Street, suite 1201, Toronto, Ontario, M5H 2Y2.

Québec, le 24 août 1988

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

529

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Arrêtés ministériels

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil du Bas-Canada, le dépôt d'une copie de ces plans dans les divisions d'enregistrement concernées et de fixer, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux

articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil du Bas-Canada, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168, deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 16 août 1988

*Le ministre de l'Énergie
et des Ressources,*
JOHN CIACCIA
Cad.88-07

531

Cédule A

Cédule du canton de Natashquan, comprenant les blocs 5 et 6, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

316826

Cadastré du canton de La Richardière, comprenant le lot 108, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

318153

Cadastré du canton d'Arnaud, comprenant le bloc 57, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

318813

Cadastré du canton de Rhodes, comprenant le bloc 39, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de La Tuque, à La Tuque.

319732

Cadastré du village de Bagotville, comprenant les lots 853 et 854, dont copie des plans a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi.

319533

319532

Cadastré du canton de Le Neuf, comprenant le bloc 21, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

318814

Cadastré du bassin de la Rivière-du-Gouffre, comprenant le bloc 1, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 2, à Baie-Saint-Paul.

319317

Cadastré du canton de McKenzie, comprenant le bloc 48, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

318766

Cadastré de Gendron, comprenant les blocs 2 à 5, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de La Tuque, à La Tuque.

318381

Cadastré du canton de Mitchell, comprenant le bloc 4, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Gatineau, à Maniwaki.

318327

Cadastré du canton de Franquelin, comprenant le lot 13 du rang B, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

318264

Cadastré du canton de Gendreau, comprenant le lot 174 du bloc B et le bloc 14, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie.

318155

Cadastré du canton de Cap-des-Rosiers, comprenant les blocs 2 et 3, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Gaspé, à Percé.

317602

Cadastre du canton de Chevalier, comprenant le lot 258 du village de Rivière-Saint-Paul, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

317505

Cadastre du canton de Saint-Jean, comprenant les lots 1 à 6 du rang A, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi.

319648

Arrêtés ministériels

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil du Bas-Canada, le dépôt d'une copie de ces plans dans les divisions d'enregistrement concernées et de fixer, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil du Bas-Canada, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du*

Québec, le jour auquel les dispositions de l'article 2168, deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 16 août 1988

*Le ministre de l'Énergie
et des Ressources,*
JOHN CIACCIA
Cad.88-08

531

Cédule A

Cédule de la ville de Magog, comprenant les blocs 3 et 4, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Stanstead, à Stanstead Plain.

319163

Cadastre du village de Pointe-au-Pic, comprenant les blocs 1 et 2, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Charlevoix, à La Malbaie.

320168

Cadastre de la paroisse de Lachine, comprenant le bloc 42, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

621113

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant les blocs 90 à 95, dont copie des plans a été déposée au bureau d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

621578

621579

621580

621993

622391

622643

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., 1981, c. A-29, r. 1):

La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 2 janvier 1988.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
---------------------------	---------------------------------	---

Médecins omnipraticiens

Région de Montréal

D'Annunzio, Mario-J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7P 4J2	88 08 13	
Duclos, Serge, 201, 9 ^e Avenue, Deux-Montagnes, QC, J7R 3M1	88 08 28	
Légaré, Jean-Jacques, 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7P 4J2	88 08 05	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
---------------------------------	--	--

Médecins omnipraticiens

Région de Montréal

Gagnon, Gilles, 6635, Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2S 2H1	88 07 01	88 12 31
L'Espérance, Jean-Conrad, 7700, Saint-Denis, Montréal, QC, H2R 2E8	78 10 29	88 02 10
MacHabée, Yvan, 3871, Bélanger, Montréal, QC, H1X 1B5	88 03 09	
Pigeon, Marie-Andrée, 5750, boulevard Gouin Ouest, Montréal, QC, H4J 1E1	87 10 30	88 07 22

Médecins spécialistes

Région de Montréal

Boulanger, Jean-B., 3620, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	88 03 20
Vineberg, Arthur M., 4300, de Maisonneuve Ouest, appartement 709, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	88 03 25

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Bertrand, Jean-Louis, 435, Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	88 06 30
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, appartement 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 08 17	88 06 30
Dilancea, Dan, 5950, Côte-des-Neiges, appartement 204, Montréal, QC, H3S 1Z6	88 06 01	88 11 30
Greenspoon, Arthur J., 5858, Côte-des-Neiges, appartement 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	88 08 17	
Harvey, Robert F., 3640, University, Montréal, QC, H3A 2B2	70 11 01	88 05 31
Hopper, Peter J., 3082, Remembrance, appartement 44, Lachine, QC, H8S 1X8	88 06 23	
Johnson, Yvan, 7995, avenue Blaise-Pascal, Montréal, QC, H1E 5G8	88 08 01	89 01 31
Lafortune, Jean-Paul, 5704, Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	88 06 30
Lamarche, Roger, 6119, Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	88 04 14
Lavigne, Gilles, 510, Stuart, Lachute, QC, J8H 1B8	88 01 20	
Pellerin, Jacques-T., 5450, Côte-des-Neiges, appartement 310, Montréal, QC, H3T 1Y6	88 02 24	
Sedlezky, Benjamin, 4141, Sherbrooke Ouest, appartement 515, Westmount, QC, H3Z 1B8	88 08 04	
<i>Région de Québec</i>		
Giguère, Jean-Claude, 1575, chemin Saint-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	88 03 30
Samson, Jacques, 914, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	88 03 23

Pharmaciens*Région de Montréal*

Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon Est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	88 06 29
---	----------	----------

57405

**Sociétés de prêts et de placements —
Loi sur les**

**CORPORATION DE PRÊT GARANTIE
FIRSTLINE
FIRSTLINE SECURITIES CORPORATION**

Avis est par les présentes donné que la compagnie CORPORATION DE PRÊT GARANTIE FIRSTLINE — FIRSTLINE SECURITIES CORPORATION, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies de la province d'Ontario a obtenu un permis en date du 26 juillet 1988, conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements de la

province de Québec, à l'effet de lui permettre d'y exercer ses opérations.

Montréal, le 18 août 1988

57445-36-4

L'agent principal de la compagnie,
PERRY KLIOT

**GRANDVILLE SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE ET
D'HYPOTHÈQUES
GRANDVILLE SAVINGS AND MORTGAGE
CORPORATION**

Avis est, par les présentes, donné que GRANDVILLE SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE ET D'HYPOTHÈQUES, une

société ayant obtenu un permis d'exercer ses opérations dans la province de Québec en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements le 20 août 1981, dont le siège social est situé au 1040, rue West Georgia, bureau 290, Vancouver, Colombie Britannique, V6E 4H1, a changé son agent principal de même que l'adresse du bureau principal de la société dans la province de Québec pour être les suivants: Ogilvy, Renault, 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal, QC, H3A 3C1.

Montréal, le 22 août 1988

Les procureurs,
OGILVY, RENAULT

57500

SERVICES AUX MARCHANDS DÉTAILLANTS LIMITÉE MERCHANT RETAIL SERVICES LIMITED

Services aux Marchands Détaillants Limitée — Merchant Retail Services Limited, corporation régie par les lois de la province de l'Ontario, donne avis que le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation l'a autorisé, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements, à exercer ses opérations au Québec, sous réserve des lois en vigueur, de son acte constitutif et des lois régissant sa capacité, le tout en vertu d'un permis en vertu de ladite loi donné le 3 avril 1988 et enregistré le 11 mai 1988 (libro D-32, folio 19). L'adresse de la susdite corporation au Québec est au 5100, rue Sherbrooke Est, Montréal et l'agent principal de la corporation aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle au Québec est M.J.C. Marsolais, 1100, Dr-Penfield, bureau 514, Montréal.

Montréal, le 17 août 1988

Les procureurs,
CLARKSON, TÉRAULT

57446-36-4

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SERVICE DE PNEUS C.T.R.

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SERVICE DE PNEUS C.T.R. » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1988 07 26.

Le siège principal de l'association est à 1563, Bossuet, Sainte-Foy, district judiciaire de Québec.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2620-6052

57407

Ventes à la folle enchère

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011008-867

VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, contre JEAN-PAUL BEAUDOIN, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé au sud de la rue Bourgeois, sans bâtisse dessus érigée, ville de Montréal, et désigné comme étant une partie du lot originaire 55 du cadastre de la ville de Montréal (quartier Sainte-Anne), division d'enregistrement de Montréal. Une partie du lot originaire cinquante-cinq (55 pte), de figure rectangulaire; bornée vers l'ouest par les lots originaires 53 et 54, vers le nord et vers le sud par d'autres parties dudit lot originaire 55, vers l'est par le lot originaire 56; mesurant six mètres et quatre cent un millièmes (6,401 m, soit 21,0 pi) vers l'ouest et vers l'est, quatorze mètres et six cent trente millièmes (14,630 m, soit 48,0 pi) vers le nord et vers le sud; contenant en superficie quatre-vingt-treize mètres carrés et soixante-quatre centièmes (93,64 m², soit 1 008,0 pi²). La limite nord de ladite partie du lot originaire 55 ci-haut décrite est située à quatorze mètres et quatre cent seize millièmes (14,416 m, soit 47,30 pi) de la limite sud de la rue Bourgeois. »

La mise à prix est fixée à 860,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi par ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère, selon jugement de l'honorable juge Charles E. Phelan, en date du 3 septembre 1987, ladite vente aura lieu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, le JEUDI SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 août 1988

57408

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000011-879
S. 605-18-000005-882

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 298, rue Principale, La Sarre, district d'Abitibi, demanderesse, contre **FERME B.F.L.T. INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau à R. R. no 3, La Sarre, district d'Abitibi, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement d'Abitibi à Amos, mis en cause.

« Le lot numéro cinquante du rang Sept (50 rg 7) du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi. Sauf et à distraire un emplacement mesurant, mesures anglaises, deux cent quarante pieds de largeur est-ouest, par deux cents pieds de profondeur nord-sud (240 pi × 200 pi) et borné comme suit, savoir: au sud par le chemin des rangs Six et Sept (rg 6 et 7), à l'ouest, à trois cent vingt-deux pieds (322 pi) de la ligne de division des lots quarante-neuf et cinquante dudit rang Sept (49 et 50 rg 7) dit canton de La Sarre, au nord et à l'est par une autre partie dudit lot cinquante (ptie 50) ci-haut décrit.

Le lot numéro cinquante et un du rang sept (51 rg 7) du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel

pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi. Sauf et à distraire un emplacement mesurant, mesures anglaises, deux cents pieds carrés (200 pi²) et étant borné comme suit, savoir: au sud par le chemin des rangs Six et Sept (6 et 7) dudit canton, à l'est, à trente pieds (30 pi) de la ligne de division des lots cinquante et un et cinquante-deux (51 et 52) dudit rang Sept (rg 7), au nord et à l'ouest par la balance dudit lot cinquante et un (51) ci-haut décrit.

Le lot numéro cinquante-deux du rang sept (52 rg 7) du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi. Sauf et à distraire un emplacement mesurant, mesures anglaises, cent trente-deux pieds de largeur est-ouest par cent quatre-vingt-huit pieds de profondeur nord-sud (132 pi × 188 pi) à prendre à la partie sud dudit lot numéro cinquante-deux (ptie S. 52) et étant borné comme suit: au sud par le chemin des rangs Six et Sept (6 et 7) dudit canton, à l'ouest à trois cent soixante-dix pieds (370 pi) de la ligne de division des lots cinquante et un et cinquante-deux dudit rang Sept dit canton (51 et 52 rg 7), au nord et à l'est par une autre partie dudit lot cinquante-deux (ptie 52) ci-haut décrit ».

La mise à prix est fixée à 17 536,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue Ouest, Amos, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à NEUF heures TRENTE.

« Les lots numéros cinquante-huit et cinquante-neuf du rang six (58 et 59 rg 6) du canton de La Sarre, tels que décrits au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi.

Ainsi que le lot numéro cinquante-sept du rang Six (57 rg 6) du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi.

Le tout avec bâtisses et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire: les emplacements ci-après décrits, à prendre à même le lot numéro cinquante-sept du rang Six (57 rg 6) du canton de La Sarre, savoir:

1. Un premier emplacement à distraire, mesurant, mesures anglaises, deux cents pieds carrés (200 pi²) à prendre du coin nord-est du lot cinquante-sept (c. N.E. 57) et étant borné comme suit, savoir: au nord par le

chemin des rangs Six et Sept (rg 6 et 7) dudit canton de La Sarre, à l'est par la ligne de division des lots cinquante-sept et cinquante-huit (57 et 58) dudit rang Six (rg 6) dit canton, à l'ouest par un autre emplacement distrait ci-après et au sud par la balance dudit lot cinquante-sept (bal. lot 57).

2. Un deuxième emplacement à distraire, mesurant, mesures anglaises, deux cent trente pieds de largeur est-ouest par cent quarante pieds de profondeur nord-sud (200 pi \times 140 pi) à prendre à la partie nord du lot cinquante-sept (ptie N. 57) et étant borné comme suit, savoir: au nord par le chemin des rangs Six et Sept (rg 6 et 7) dudit canton de La Sarre, à l'est par l'emplacement distrait ci-haut décrit, à l'ouest par un autre emplacement à distraire ci-après décrit ou encore à environ à trois cent trente pieds (330 pi) de la ligne de division des lots cinquante-six et cinquante-sept dudit rang Six (56 et 57 rg 6) dudit canton.

3. Un troisième emplacement à distraire, mesurant, mesures anglaises, plus ou moins deux cents pieds dans sa ligne ouest, et trois cent quatre-vingt-quinze pieds dans sa ligne est (200 pi \times 395 pi), lesdites lignes est et ouest étant parallèles et distantes l'une de l'autre de trois cent trente pieds (330 pi), dit emplacement distrait borné comme suit, savoir: au nord, sur ses trois cent trente pieds (330 pi) de largeur, par le chemin des rangs Six et Sept (6 et 7) dudit canton, à l'ouest par la ligne de division des lots cinquante-six et cinquante-sept dudit rang Six (56 et 57 rg 6) dit canton, au sud et à l'ouest par une petite rivière (creek) et à l'est partie par le deuxième emplacement distrait ci-haut décrit et partie par la balance dudit lot cinquante-sept (57); dits emplacements distraits avec bâtisse et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances.

Le lot cinquante-sept du rang sept (57 rg 7) du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi. Sauf et à distraire un emplacement, mesurant, mesures anglaises, trois cent trente-sept pieds de largeur est-ouest, par deux cents pieds de profondeur nord-sud (337 pi \times 200 pi) à prendre au coin sud-ouest dudit lot cinquante-sept (ptie S.O. 57) et étant borné comme suit, savoir: au sud par le chemin des rangs Six et Sept (rg 6 et 7), à l'ouest par la ligne de division des lots cinquante-six et cinquante-sept dudit rang Sept (56 et 57 rg 7) dudit canton de La Sarre, au nord et à l'est par une autre partie dudit lot cinquante-sept (57) précité.

Le lot numéro cinquante-huit du rang Sept (58 rg 7) du canton de La Sarre, tel que décrits au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi. »

La mise à prix est fixée à 14 042,50 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment

de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue Ouest, Amos, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à DIX heures TRENTE.

« Le lot numéro soixante-deux du rang Six (62 rg 6) du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi.

Le lot numéro soixante-deux du rang Sept (62 rg 7) du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi.

Le lot numéro un ainsi que le lot numéro deux A du rang Sept (1 et 2A rg 7) du canton de Royal-Roussillon, tels que décrits au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi.

Dits lots présentement hypothéqués avec bâtisses et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire: un terrain faisant partie du lot numéro un (ptie lot 1) du rang sept (rg 7) du canton de Royal-Roussillon, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi, mesurant, mesures anglaises, trois cents pieds (300 pi) de profondeur nord-sud par cent soixante-quinze pieds (175 pi) de largeur est-ouest, borné au nord à l'est et à l'ouest par le résidu dudit lot un rang Sept, et au sud par le chemin des rangs Six et Sept, la ligne ouest dudit terrain étant située à une distance de deux cent vingt-huit pieds (228 pi) de la ligne de division des lots 1, rang 7, canton de Royal-Roussillon et du lot 62, rang 7, canton de La Sarre; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 4 737,65 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue Ouest, Amos, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à ONZE heures TRENTE.

« Le lot numéro quarante-huit du rang Six (48 rg 6) du canton de La Sarre, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi. Sauf et à distraire un emplacement mesurant, mesures

anglaises, trois cent soixante-quinze pieds de largeur est-ouest par deux cents pieds de profondeur nord-sud (375 pi × 200 pi) à prendre au coin nord-est dudit lot quarante-huit (c. N.E. 48) et étant borné comme suit, savoir: au nord par le chemin des rangs Six et Sept (rg 6 et 7), à l'est par la ligne de division des lots quarante-huit et quarante-neuf dudit rang Six (48 et 49 rg 6), dit canton de La Sarre, au sud et à l'ouest par une autre partie dudit lot quarante-huit (ptie lot 48). »

La mise à prix est fixée à 3 014,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue Ouest, Amos, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
PAULE GOULET

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 17 août 1988

57447

Gaspé

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
Nos 200-05-003491-821
110-18-000005-883

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières banques en vertu de la Loi sur les banques du Canada et telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1^{er} novembre 1979 suivant arrêté CP 1979-2921, partie demanderesse, contre JEAN-PAUL LEBLANC, 485, rue Jacques-Cartier, Chandler, comté de Gaspé, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans la ville de Chandler, connu et désigné comme étant le lot soixante-quinze C, subdivision cinquante et un (75-C-51) du Premier Rang au cadastre officiel révisé de la municipalité de Pabos (ville de Chandler); avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 10 567,55 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Percé, palais de justice de Percé, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 17 août 1988

57409

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 500-02-028589-856
705-18-000069-886

BANQUE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, contre LÉO BEAULIEU, domicilié au 22, rue Plateau-Beaujeu, Repentigny, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur le Plateau-Beaujeu en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro quatre-vingt-douze du lot originaire numéro cent dix-neuf (119-92) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny; avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro 22 dudit Plateau-Beaujeu. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans aucune exception ni réserve de la part de l'emprunteur et notamment sujet à une servitude en faveur de The Bell Telephone Company of Canada créée suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 87356 et aussi sujet à la servitude créée aux termes de l'acte enregistré au susdit bureau d'enregistrement sous le numéro 89327. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que

l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 20 800,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption 300, rue Dorval, L'Assomption, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 août 1988

57400

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 700-05-000279-889
705-18-000078-887

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, 23 Elizabeth II (1974), chapitre 14, sanctionnée le 20^e jour de décembre 1974, ayant son siège social à Montréal, et une place d'affaires au 500, boulevard des Laurentides, Saint-Antoine, district de Terrebonne; partie demanderesse, contre RESTAURANT KAMBO LTÉE, corporation légalement constituée ayant son siège social au 1000, rue Visitation, Saint-Charles-Borromée, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Des emplacements situés en la municipalité de Saint-Charles-Borromée comté de Joliette connus et désignés comme étant les lots suivants, savoir:

a) Un emplacement connu et désigné comme étant la totalité du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette, mesurant cent vingt-huit pieds et sept dixièmes (128,7 pi) et cent trente-huit pieds (138 pi) (le long d'un arc de cercle R-22878 pi) dans ses lignes sud-ouest, cent vingt-sept pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (127,95 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent soixante-douze pieds et quinze centièmes (272,15 pi) dans sa ligne nord-est, cent vingt-huit pieds (128 pi)

dans sa ligne nord-ouest et contenant trente-quatre mille quatre cent quinze pieds carrés (34,415 pi²) en superficie.

b) Un emplacement connu et désigné comme étant la totalité du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro trois cents (300-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette, mesurant cinquante-deux pieds et quatre dixièmes (52,4 pi) dans la ligne sud-ouest, vingt-huit pieds (28 pi) dans sa ligne nord-ouest, soixante-quatre pieds (64 pi) dans sa ligne est et contenant sept cent vingt et un pieds carrés (721 pi²) en superficie.

c) Un emplacement connu et désigné comme étant la totalité du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro trois cent un (301-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette, mesurant vingt-huit pieds (28 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, par quatre cent cinq pieds (405 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et contenant onze mille cent trente-neuf pieds carrés (11 139 pi²) en superficie.

d) Un emplacement connu et désigné comme étant la totalité du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro trois cent deux (302-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette, mesurant cent quinze pieds (115 pi), trente et un pieds et six dixièmes (31,6 pi) (le long d'un arc de cercle R-7599 pi) et quatre cent seize pieds et quatre dixièmes (416,4 pi) dans ses lignes sud-ouest, trois cent dix pieds (310 pi) dans sa ligne nord-ouest, quatre cent cinquante-sept pieds et quatre dixièmes (457,4 pi) dans sa ligne nord-est, cent quarante et un pieds (141 pi) dans sa ligne est, cent vingt-huit pieds (128 pi) dans sa ligne sud-est et contenant cent trente-huit mille deux cent soixante pieds carrés (138,260 pi²) en superficie.

e) Un emplacement connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro trois cent quatre (ptie 304) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette, cette dite partie de lot est bornée vers le sud-ouest par un chemin public sans désignation cadastrale et par une partie du lot numéro 304 (chemin Visitation), vers le sud-est par un chemin privé (chemin Sansregret), vers le nord-est et le nord-ouest par la partie non subdivisée du lot numéro 308 ci-dessous en f décrite, mesurant cinquante pieds (50 pi) et cent quarante pieds (140 pi) (le long d'un arc de cercle R-7599 pi) dans ses lignes sud-ouest, quatre-vingt-seize pieds (96 pi) dans sa ligne sud-est, cent quatre-vingt-douze pieds (192 pi) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes (86,8 pi) dans sa ligne nord-

ouest et contenant dix-sept mille six cent huit pieds carrés (17 608 pi²) en superficie.

f) Un emplacement connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro trois cent huit (P. 308) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette; cette dite partie de lot est bornée vers le sud-ouest par la partie du lot numéro 308 (chemin privée, chemin Visitation), et par la partie du lot numéro 304 ci-dessus en *e* décrite, vers le sud-est par le chemin privé (chemin Sansregret) et par une partie du lot numéro 304 ci-dessus en *e* décrite, vers le nord-est et le nord-ouest par une partie non subdivisée du lot numéro 308 mesurant neuf pieds (9 pi) et seize pieds (16 pi) (le long d'un arc de cercle R-7599 pi) dans ses lignes sud-ouest, quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes (86,8 pi) dans une ligne sud-est, cent quatre-vingt-douze pieds (192 pi) dans une autre ligne sud-ouest, cinquante-cinq pieds (55 pi) dans une autre ligne sud-est, deux cent quinze pieds (215 pi) dans sa ligne nord-est, cent quarante pieds et deux dixièmes (140 2 pi) dans sa ligne nord-ouest et contenant treize mille huit cent soixante-dix-sept pieds carrés (13 877 pi²) en superficie.

Avec immeuble dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro 1 000 Visitation, Saint-Charles-Borromée, comté de Joliette.

Restaurant kambo ltée nantis liste de la machinerie, l'équipement, l'outillage, l'ameublement, enseigne et les véhicules

Équipements de bureau

- 1 filière Artopex noir 3 tiroirs de côté.
- 1 bureau en bois massif noyer avec pattes chromées.
- 1 crédence environ 6' large en bois massif.
- 2 fauteuils en tissus jaune pivotant.
- 1 chaise de bureau en cuirette noir avec bras, pivotante et berçante.
- 1 lampe suspendue en verre beige.
- Cadres, plantes et tablettes.
- 1 lampe de bureau chromée à 3 têtes.
- 1 calculatrice P-10 T de Cannon, série no 970484.

Équipements de bureau pour bureau administration

- 1 photocopieuse Xerox 2350 beige.
- 1 filière beige de marque Bonnex avec 4 tiroirs coulissants de côté.

— 1 petit coffre-fort gris qui s'ouvre avec pentures et cadenas.

- 1 fichier à colonne avec index en métal gris.
- 1 bureau de secrétaire à angle droit fini en simili bois.
- 1 chaise de secrétaire cuirette et tissus noir sur rouge.
- 1 calculatrice de marque Cannon, modèle Canola P-1016-D, série no 732335.
- 1 filière couleur charcoal vendue par Les Équipements de Bureau Martin, 3 tiroirs format lettre.
- 1 filière en carton noir avec tiroirs en simili bois 4 tiroirs.
- 1 dactylo électrique Smith Corona beige avec clavier brun.
- 1 table pour dactylo sur roues couleur charcoal en acier.
- 1 bureau en bois massif (érable).
- 1 calculatrice électrique EPC120P vendue par Équipements de Bureau Joliette (R1638).
- 1 classeur beige 2 tiroirs format légal fabriqué par Dusty Equipment Canada.
- 1 filière couleur charcoal 4 tiroirs format légal.
- 2 calculatrices électriques Olivetti 600.
- 1 lot de cendriers.
- 1 étagère en acier beige 2 portes 6 pi de haut, fabriquée par Métafile Industrie.
- 1 fichier beige de marque Burroughs série no 502240.
- 1 bureau de secrétaire en bois massif 3 tiroirs à droite.
- 1 chaise en cuirette jaune sur roulettes.
- 1 chaise de secrétaire cuirette et tissus noir.
- 1 coffret de sûreté noir en ciment et portes en fonte.
- 1 filière Bonnex 4 tiroirs charcoal format légal.
- 1 coffre-fort vert.
- 1 paymaster par la compagnie Paymaster Corporation, série no 460885.
- 1 télex Lampar digital deckwriter IV beige avec clavier noir et connecteur de téléphone.
- 1 console de téléphone beige.

— 1 grosse caisse enregistreuse N.C.R. vendue par Métro Caisse Enregistreuse Ltée en métal beige à bouton poussoir située sur le comptoir à l'entrée.

— 1 fichier en acier gris sur le comptoir à l'entrée.

— 1 calculatrice électrique à ruban de marque Olympia, modèle CP141, série no 119594.

— 1 chaise de comptoir haute de 4 pi en cuirette noir pivotante.

— 1 chaise de bureau cuirette noir pivotante berçante.

— 1 bureau de secrétaire en acier peinturé brun.

— 1 dactylo manuelle Olympia beige avec contour de clavier gris.

— 1 punch pour cartes de temps de marque Simplex, modèle JcG13R4, série no B85161HW.

Description ameublement des 40 chambres à coucher

— 20 chambres avec 2 lits Queen Size et sommier et

— 20 chambres à 2 lits Queen Size et sommier comprenant chacune:

— 1 table de nuit en noyer.

— 2 chaises berçantes pivotantes en cuirette brune.

— 1 table ronde en arborité noir avec pattes chromées.

— 1 bureau fini noyer avec les tiroirs noirs, 6 tiroirs avec une section style secrétaire.

— 1 petit banc cuirette noir avec pattes chromées.

— lampes et téléviseur couleur.

Ameublements du hall d'entrée et salles de réception

— 1 table de centre avec recouvrement simili cuivre.

— 4 cendriers sur pied rond chromés.

— 7 chaises avec armature chromée et coussin capitonné en cuirette noir.

— 1 télévision de marque RCA.

— 5 caisses enregistreuses de marque N.C.R. avec boîtier chromé et base en acier noir à bouton poussoir vendues par Métro Caisse Enregistreuse Ltée.

— 4 fontaines pour liqueurs douces.

— 1 lot d'environ 200 chaises en cuirette brune avec armature chromée.

— 1 lot d'environ 75 chaises en cuirette violet avec armature beige et chromée.

— 1 lot d'environ 40 chaises avec armature noir et cuirette brune et jaune orange.

— 1 lot d'environ 200 chaises en bois pour réception.

— 60 chaises avec pied unique rond en fibre de verre brun et coussin de cuirette beige.

— 1 lot de tables de réception rondes, carrées et en long.

Ameublements salle à manger et cafétéria

— 1 lot de 9 tables recouvertes d'arborite en plaquette simili bois avec pied unique chromé.

— 1 lot de 30 chaises avec armature chromée dossier en rotin et siège coussinée cuirette brune et beige.

— 1 aquarium recouverte en simili bois.

Salle à manger

— 1 lot de 20 tables carrées et rondes.

— 1 lot d'environ 80 chaises en cuirette violet avec armature chromée.

— 5 bancs de comptoir avec pied central rond peints en beige.

— 1 lot de 7 chaises de comptoir en cuirette violet avec armature beige.

Bar

— 1 frigidaire à bière avec portes coulissantes en verre fumé.

— 1 système de son comprenant récepteur de marque Pionner.

— 1 amplificateur de marque Rotel, modèle QA-40.

— 1 lot de cendriers de passage environ 2 pi de haut en métal beige avec support chromé.

— 1 lot de verres de toute dimension.

— 1 cafetière Bromatic en stainless avec 5 plaques chauffantes, série no 07-05965.

— 3 tables de services pour Chateaubriand et transporter des plateaux sur roues.

— 2 fours micro-onde de marque Litton, modèle Migno Master et Sandwich Master, modèle no 70150, série no 21466.

— 1 lot de poêles et friteuses au gaz propane.

— 1 réchaud, acier inoxydable.

— 1 armoire à vaisselle en acier inoxydable.

- 1 lot de chaudrons et casseroles en acier inoxydable.
- 1 pont roulant électrique qui mène de la cave à la cuisine de marque Sadler avec tapis de caoutchouc 15" de large.
- 1 système de filière en acier vert vendu par Visi Record large d'environ 36".
- 1 lot de cafetières en stainless steel (12).
- 1 laveuse et sècheuse de marque Inglis.
- 1 réchaud à buffet avec 4 « spots » en stainless steel.
- 1 lot de chariots en stainless steel pour desservir les tables.
- 1 lot de paniers en plastique vert pâle pour vaisselle.
- 1 lot de paniers en plastique gris et jaune pour vaisselle.
- 1 lot d'environ 5 chariots, acier inoxydable pour transport de vaisselle.
- 1 lot de paniers à ustensiles en plastique brun (env. 12).
- 1 « keypunch » de marque Simplex.

— 1 système d'alarme de marque Electro-Vox, modèle FC201, série no 183829.

— 1 lot d'étagères en acier.

Équipements de piscine

- 5 tables à parasol en acier peinturé blanc avec parasol blanc et jaune.
- 10 chaises longues avec armature en acier peinturé blanc et courroies en plastique jaune.
- 8 chaises ordinaires avec armature en acier peinturé blanc et fond en languette de plastique jaune.
- 7 petites tables à service avec armature en acier chromé et peinturé jaune, verte...

1. Air climatisé Chauff. American Air Filter, modèle no 09421, série no 16, (41);

2. Air climatisé Carrier Air Conditionner, modèle no 50DB016100, série no 46656, (1);

3. Air climatisé Tiphon, modèle no 104ACSC, série no 46-01794, (1);

4. Air climatisé Carrier Air Conditioning, modèle no 50DP006100DA, série no ORO-82, (1);

5. Air climatisé Powermatic, modèle POT 36-1A, série no 34051, (1);

6. Air climatisé Contort Air, modèle PC 60-50, série no 2008, (1);

7. Air climatisé Marque Frigidaire 5 tonnes, (1);

8. Machine à vaisselle Hobart, modèle no FTC-14, série no 242296, (1);

9. Auto Clave Mordet-forge, modèle no 2WT 23 OESS, série no C61.15734, (1);

10. Commercial Food Cutter Hobart, modèle no 84142, série no 11-098-014, (1);

11. Malaxeur Hobart, modèle no D-300, série no 8049, (1);

12. Scie à viande Biru, modèle no 11, série no 5897, Barkel, (1);

13. Four à pâtisserie Blodgett tp,ppp Btu, modèle no 981, série no 116698-7, (1);

14. Salamande, (1);

15. Poêle four Gorland, modèle no 695, série 284-PH, (1);

16. Plaque chauffante Gorland, modèle 6115, série no 283-PH, (1);

17. Plaque chauffante Gorland, (1);

18. Friteuse Muffats, modèle no 4300, série no 3235-9, (1);

19. Slising Globe, modèle no 720, série no 721192, (1);

20. Machine à glace Dolo Draft, modèle no GF510N, série no 55313, (1);

21. Compresse Congo Prest Cold, modèle no L640H, série no ASQ00462, (1);

22. Réservoir à eau chaude Rundglass, modèle no GL85500, série no 1181, (2);

23. Pompe à eau Fairbands-Morse, modèle no 4D3312, série no t101877, (1);

24. Pompe à eau Broos, modèle no K186TJM, série no S754705, (1);

25. Slising Globe, série no 6378HEO, (1);

26. Friteuse Modern Kitchen Equipement, modèle no FG75, série no 2838574, (1). »

Sous réserve du droit de rétention à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e) du

Code de procédure civile est fixé à la somme de 503 520,60 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à 12 heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 août 1988

57410

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000411-887
705-18-000076-881

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS NOTRE-DAME DES PRAIRIES, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 100, 1^{re} Avenue, Notre-Dame-des-Prairies, district de Joliette, partie demanderesse, contre JASMIN BEAU-CHAMPS et LYNE LEROUX, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Les lots de terre numéros vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, et vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit B (8b-21, 8b-22, 8b-23, 8b-24, 8b-25) du Sixième Rang (6^e Rang) du canton de Rawdon, dudit canton de Rawdon de la division d'enregistrement de Montcalm. Le lot 8b-21 contient en superficie neuf mille six cents pieds carrés (9 600 pi²); le lot 8b-22 contient en superficie six mille trois cents pieds carrés (6 300 pi²); le lot 8b-23 contient en superficie six mille six cent cinquante pieds carrés (6 650 pi²); le lot 8b-24 contient en superficie six mille trois cents pieds carrés (6 300 pi²); le lot 8b-25 contient en superficie six mille deux cent quatre-vingts pieds carrés (6 280 pi²), mesures anglaises; avec bâtisses dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 5424, rue Colette, en la municipalité du canton de Rawdon. Avec les servitudes actives et passives, apparentes et occultes, inhérentes audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du

Code de procédure civile, est fixé à la somme de 8 056,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 août 1988

57399

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000670-862
705-18-000077-889

LUCIEN LEMIEUX, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEUE CLARA TREMBLAY, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« La subdivision numéro neuf du lot originaire numéro sept cent sept (707-9) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Julienne, division d'enregistrement de Montcalm, municipalité de la paroisse de Sainte-Julienne; avec toutes constructions et dépendances dessus construites. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 810,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 août 1988

57397

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-000641-878
705-18-000075-883

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son bureau au 60, rue de la Station, Saint-Félix-de-Valois, district de Joliette, contre NORMAND LAPALUS, domicilié au 5400, Glenn, Saint-Hubert et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Une partie du lot numéro quatre cent soixante-seize A (ptie 476A) aux plan et livre de renvoi officiel de la paroisse de Sainte-Élisabeth, division d'enregistrement de Joliette. Cetteditte partie de lot est bornée vers le sud par une partie du lot 476A, rue Ginette, vers le nord-ouest, le nord, le nord-est et le sud-est par d'autres parties du lot 476A; mesurant 62,5 pieds dans sa ligne sud, 156,48 pieds dans sa ligne nord-ouest, 51,0 pieds dans sa ligne nord, 4,0 pieds dans sa ligne nord-est, 150,42 pieds dans sa ligne sud-est et contenant en superficie 8 686 pieds carrés. Toutes les mesures mentionnées en pieds dans la présente description sont à mesures anglaises. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 474,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JOHANNE TELLIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 17 août 1988

57398

Kamouraska

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-02-000125-879
250-18-000007-883

VILLE DE CABANO, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 79, rue Commerciale, Cabano, QC, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre MARCEL ARSENAULT, domicilié et résidant au 90, route 185 Sud, Cabano, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-neuf (ptie 19) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-du-Lac de Témiscouata, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur mesuré perpendiculairement à la ligne de division des lots 19 et 20, et trois cent cinquante pieds (350 pi); borné en front, au sud-ouest, à l'emprise de la route transcanadienne, au sud-est au lot numéro 20 (Léopold Lizotte), et des deux côtés au résidu du lot 19, propriété de M. Jean-Guy Beaulieu.

Une partie du lot numéro dix-neuf (ptie 19) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-du-Lac de Témiscouata, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant quarante-deux pieds (42 pi) de largeur moyenne mesuré perpendiculairement aux lignes latérales du lot 19 et sept cents pieds (700 pi) de profondeur en ses lignes sud-est et nord-ouest; borné au sud-ouest à la route transcanadienne, au sud-est sur trois cent cinquante pieds (350 pi) à un terrain appartenant à Marcel Arseneault suivant enregistrement numéro 232648 et pour une autre partie au terrain ci-après décrit et des deux autres côtés au résidu du lot 19, propriété de M. Jean-Guy Beaulieu.

Une partie du lot numéro dix-neuf (ptie 19) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-du-Lac de Témiscouata, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur, mesuré perpendiculairement à la ligne de division des lots 19 et 20 par trois cent cinquante pieds (350 pi) de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-est; borné au sud-ouest à un terrain appartenant à Marcel Arseneault suivant enregistrement numéro 232648, au sud-est au lot 20, propriété de Léopold Lizotte, au nord-est au terrain de M. Marcel Arseneault et au nord-ouest au terrain de M. Marcel Arseneault décrit au paragraphe précédent.

Le tout sans bâtisse dessus construite et portant le numéro d'immeuble 90, route 185 Sud, Cabano. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 127,60 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, C. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65 A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 5 août 1988

57404

Labelle

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000902-852
S. 560-18-000018-866

VINCENT RAPAGNA, domicilié et demeurant à Nominquie dans le comté de Labelle, et BAR PEPE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Nominquie, comté de Labelle, partie demanderesse, contre CLAUDE MAYER, domicilié et demeurant au 134, avenue du Collège, Lac-des-Écorces, comté de Labelle, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, district de Labelle, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un certain immeuble situé dans la municipalité de L'Ascension, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-cinq, rang Deux (25-1 pte, rg 2) au cadastre officiel du canton de Mousseau, division d'enregistrement de Labelle. Cet immeuble vendu peut être décrit comme suit, savoir:

partant d'un point situé sur la ligne séparative des lots 25-7 et 25-1, à l'angle ouest du lot 25-7, tirer une ligne formant la prolongation en ligne droite de la ligne séparative des lots 25-7 et 25-8, jusqu'à une distance de cent pieds (100 pi); de là, tirer une ligne parallèle à la ligne séparative des lots 25-1 et 25-7 en allant vers le sud-est jusqu'à une distance de soixante-trois pieds (63 pi); de là, tirer une ligne parallèle à la prolongation de la ligne séparative des lots 25-7 et 25-8, jusqu'à la ligne séparative des lots 25-7 et 25-1, rang 2, Mousseau; et de là, en longeant ladite ligne séparative des lots 25-1 et 25-7, jusqu'au point de départ, soit une distance de soixante-trois pieds (63 pi). Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les bâtisses y érigées, avec la maison d'habitation et les six (6) unités de motel. Et tel immeuble borné en front, vers le nord-ouest, par l'assiette de la rue de quarante-cinq pieds (45 pi) formant la prolongation vers le sud-ouest de la rue portant le numéro 25-8, rang 2, Mousseau, vers le nord-est par la ligne divisoire des lots 25-7 et 25-1, rang 2, Mousseau, vers le sud-est et le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 25-1, rang 2, Mousseau. »

La mise à prix est fixée à 16 260,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à DIX heures.

La shérif adjointe,
FRANCE GOUGEON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 11 août 1988

57403

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
Nos 765-05-000127-867
765-18-000687-889

LA CAISSE POPULAIRE RIVIERA, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 3175, boulevard de la Mairie à Tracy district de Richelieu, J3R

927, partie demanderesse, contre AUBERGE ROLAND ST-PIERRE INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1663, Marie-Victorin à Tracy, district de Richelieu, J3R 4R4, et ROLANDE ST-PIERRE, domiciliée et résidant au 473, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, G5R 3C3, partie défenderesse.

« A) Un immeuble situé dans la ville de Tracy, comté de Richelieu, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit audit cadastre (8-1) et comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire, numéro neuf (9-2) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel; avec les bâtisses érigées et portant le numéro domiciliaire 1663, Marie-Victorin à Tracy, circonsstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 6 778,63 \$ en argent ou par chèque visé.

« B) Un emplacement situé dans la municipalité de la ville de Tracy, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro neuf (ptie 9) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, division d'enregistrement de Richelieu, mesurant toute la largeur qu'il y a de la limite sud du lot numéro 9-2 dudit cadastre à aller à la limite séparative entre les lots originaires numéros 9 et 10 dudit cadastre (telle qu'établie dans un procès-verbal de bornage enregistré au susdit bureau d'enregistrement sous le numéro 98216, soit quatre-vingt-dix-sept pieds et cinq dixièmes (97,5 pi) environ dans sa ligne de front ou limite sud-est, cent vingt-deux pieds et neuf dixièmes (122,9 pi) dans sa ligne de profondeur ou limite nord-ouest longeant le mur de soutènement sur la profondeur qu'il y a de la route Marie-Victorin à aller au fleuve Saint-Laurent, soit une profondeur de quatre cent trois pieds et huit dixièmes (403,8 pi) environ dans sa limite latérale sud et une profondeur de trois cent soixante-cinq pieds et six centièmes (365,06 pi) environ dans sa limite latérale nord, le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné en front ou vers le sud-est par la route Marie-Victorin, en profondeur ou vers le nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, d'un côté ou vers le nord par le lot numéro 9-2 dudit cadastre, appartenant à Auberge Rolande St-Pierre Inc. et d'autre côté ou vers le sud par une partie du lot originaire numéro 10 dudit cadastre; avec toutes les bâtisses dessus érigées et plus particulièrement la maison portant le numéro d'immeuble 1665, route Marie-Victorin, municipalité de la ville de Tracy.

Sujet ledit immeuble à une servitude perpétuelle de vue et de passage (pour la réparation et l'entretien) telle qu'établie aux termes d'un acte reçu par Claude Véron-

neau, notaire, le trois (3) avril mil neuf cent soixante-quinze (1975), enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, le cinq (5) avril mil neuf cent soixante-quinze (1975), sous le numéro 159012.

Sujet également, ledit immeuble, à un procès-verbal de bornage préparé par Grégoire Girard, arpenteur-géomètre, le dix-huit (18) août mil neuf cent cinquante-quatre (1954) sous le numéro 475-P.V.-19 de son répertoire et enregistré au susdit bureau d'enregistrement, le quinze (15) septembre mil neuf cent cinquante-quatre (1954), sous le numéro 98216. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 13 446,13 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice, au bureau d'enregistrement, division de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif,

FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif

Cour supérieure

Sorel, le 17 août 1988

57402

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

Nos 750-05-000025-881

765-18-000683-888

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, partie demanderesse, contre **NORMAND ROY**, domicilié et résidant au 3485, rue Papineau, Montréal, QC, H2K 2J8, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, QC, J3P 6N5, mis en cause.

« 1. Une terre située dans la paroisse de Saint-Ours, division d'enregistrement de Richelieu, désignée au cadastre de la paroisse de Saint-Ours, comme étant composée:

A) d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-cinq (ptie 165), mesurant toute la largeur de ce lot toute la profondeur qu'il y a du lot 142 jusqu'au centre d'un ruisseau qui traverse ce lot et bornée à un bout, vers le nord, par le lot 142; à l'autre bout, vers le sud-est, par le résidu du même lot 165; la borne à cet endroit étant le centre d'un ruisseau; du côté nord-est par une partie du lot 166 et du côté sud-ouest par une partie du lot 164; et

B) d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-quatre (ptie 164), mesurant toute la largeur de ce lot toute la profondeur qu'il y a à compter d'une autre partie du même lot 164 ci-après désignée en sixième lieu jusqu'au centre d'un ruisseau par une partie et jusqu'au chemin de front du rang de Sarasteau pour le résidu et bornée à un bout, vers le nord, par une autre partie du même lot 164 ci-après désignée en sixième lieu; à l'autre bout, vers le sud, par le chemin de front du rang de Sarasteau et vers le sud-est par le résidu du même lot 164; la borne à cet endroit étant le centre d'un ruisseau; d'un côté, vers le nord-est, par une partie du lot 165; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par les lots 161 et 163.

2. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Ours, division d'enregistrement de Richelieu, désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent quarante et un (ptie 141) au cadastre de la paroisse de Saint-Ours, de forme triangulaire, bornée du côté nord-ouest par le ruisseau Nord, étant le cordon des terres de la concession, du côté sud-ouest par le lot 142-1 et du côté nord-est par le résidu du même lot 141.

3. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Ours, division d'enregistrement de Richelieu, désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent quarante-deux (ptie 142) au cadastre de la paroisse de Saint-Ours, de forme irrégulière, borné en front par le chemin du rang du Ruisseau Nord, en profondeur par le Ruisseau Nord, étant le cordon des terres de la concession, d'un côté par le lot numéro 142-1 et de l'autre côté par une autre partie du même lot 142, appartenant à Charles Bourque.

4. Un terrain boisé situé en la paroisse de Saint-Ours, division d'enregistrement de Richelieu, désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent quarante-quatre (ptie 164) au cadastre de la paroisse de Saint-Ours, d'une superficie d'environ vingt-cinq (25) arpents, borné à un bout par le lot 142, à l'autre bout par le résidu du même lot 164 ci-dessus désigné en premier lieu, au paragraphe b, d'un côté par une partie du lot 165 et de l'autre côté, par une partie du lot 163.

5. Un terrain boisé situé en la paroisse de Saint-Ours, division d'enregistrement de Richelieu, d'une superficie d'environ quatorze (14) arpents, désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Ours, comme étant composé:

A) d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-sept (ptie 167); bornée à l'autre bout par une partie du lot 142, à l'autre bout par le résidu du même lot 167; la borne à cet endroit étant une coulée, d'un côté par une partie du lot 166 et de l'autre côté par la partie du lot 168 ci-après désignée en second lieu;

B) d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-huit (ptie 168); bornée à un bout par une partie des lots

140 et 142, à l'autre bout par le résidu du même lot 168; la borne à cet endroit étant une coulée, d'un côté par la partie partie du lot 167 ci-dessus désignée en premier lieu et de l'autre côté par la partie du lot 169 ci-après désignée en troisième lieu;

C) d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-neuf (ptie 169); bornée à un bout par une partie du lot 140, à l'autre bout par le résidu du même lot 169; la borne à cet endroit étant une coulée, d'un côté par la partie du lot 168 ci-dessus désignée en second lieu et de l'autre côté par le lot 171 ci-après désigné en quatrième lieu;

d) du lot originaire numéro cent soixante et onze (171);

E) d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-douze (ptie 172); bornée à un bout par une partie du lot 140, à l'autre bout par le résidu du même lot 172; la borne à cet endroit étant une coulée, d'un côté par le lot 171 ci-dessus désigné en quatrième lieu et de l'autre côté par une partie du lot 175.

Avec toutes bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, comprenant également le silo érigé sur la partie du lot 400.

Avec toutes les servitudes existantes. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 32 019,75 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice, au bureau d'enregistrement, division Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à QUATORZE heures TRENTÉ.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 17 août 1988

57401

Rimouski

Saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
Nos 100-18-000003-889
100-05-000132-875

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979 les Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), dont le

siège social est situé au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal et ayant un bureau au 390, avenue Saint-Jérôme, Matane, district de Rimouski, partie demanderesse, contre SCIERIE B. ST-PIERRE INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau principal à Les Méchins, district de Rimouski, partie défenderesse, et BERNARD ST-PIERRE, domicilié et résidant à Les Méchins, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, district de Rimouski, mis en cause.

« 1 moteur U124 #U1E3918, 1 edger, 1 planeur, 4 échelles roulantes usagées, 4 dales de 16 pieds, 2 moteurs hydrauliques M30A842, 1 pompe hydraulique P30B242.

Un terrain de figure parallélogrammatique, borné vers le nord par une partie du lot 16B et par le lot 16B-2, vers l'est, vers le sud et vers l'ouest par une partie du lot 16B; mesurant 53,34 mètres vers le nord et vers le sud et 60,96 mètres vers l'est et vers l'ouest; contenant en superficie 3 249,6 mètres carrés.

Un terrain de figure parallélogrammatique, borné vers le nord et vers l'est par une partie du lot 16B, vers le sud par une partie du lot 16B et par le lot 16B-1 et vers l'ouest par une partie du lot 16B; mesurant 15,24 mètres vers le nord et vers le sud et 30,48 mètres vers l'est et vers l'ouest; contenant en superficie 458,0 mètres carrés.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, ainsi que les immeubles par destination. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 5 365,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Matane, 750, du Phare Ouest, Matane, le MERCREDI CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1988 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE MÉTHOT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 19 août 1988

57411

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Carignan

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière intérimaire de la ville de Carignan, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil de la mairie de Carignan, 1523, chemin Chambly, ville de Carignan, le vendredi 16 septembre 1988 à 10 heures, pour défaut de paiement de taxes, a été publiée au « Journal de Chambly », les 16 et 23 août 1988.

Carignan, le 24 août 1988

57448

La greffière intérimaire,
ANDRÉE DAIGLE

Ville de Percé

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante du secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes, à l'hôtel de ville, 31, rue de l'Église, Percé, le 21 septembre 1988 à 10 heures ainsi que l'avis qui l'accompagne, ont été publiés au journal « Le Havre » éditions des 16 et 23 août 1988, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Percé, le 23 août 1988

57449

Le secrétaire-trésorier,
ANNETTE C. DUGUAY, assistante



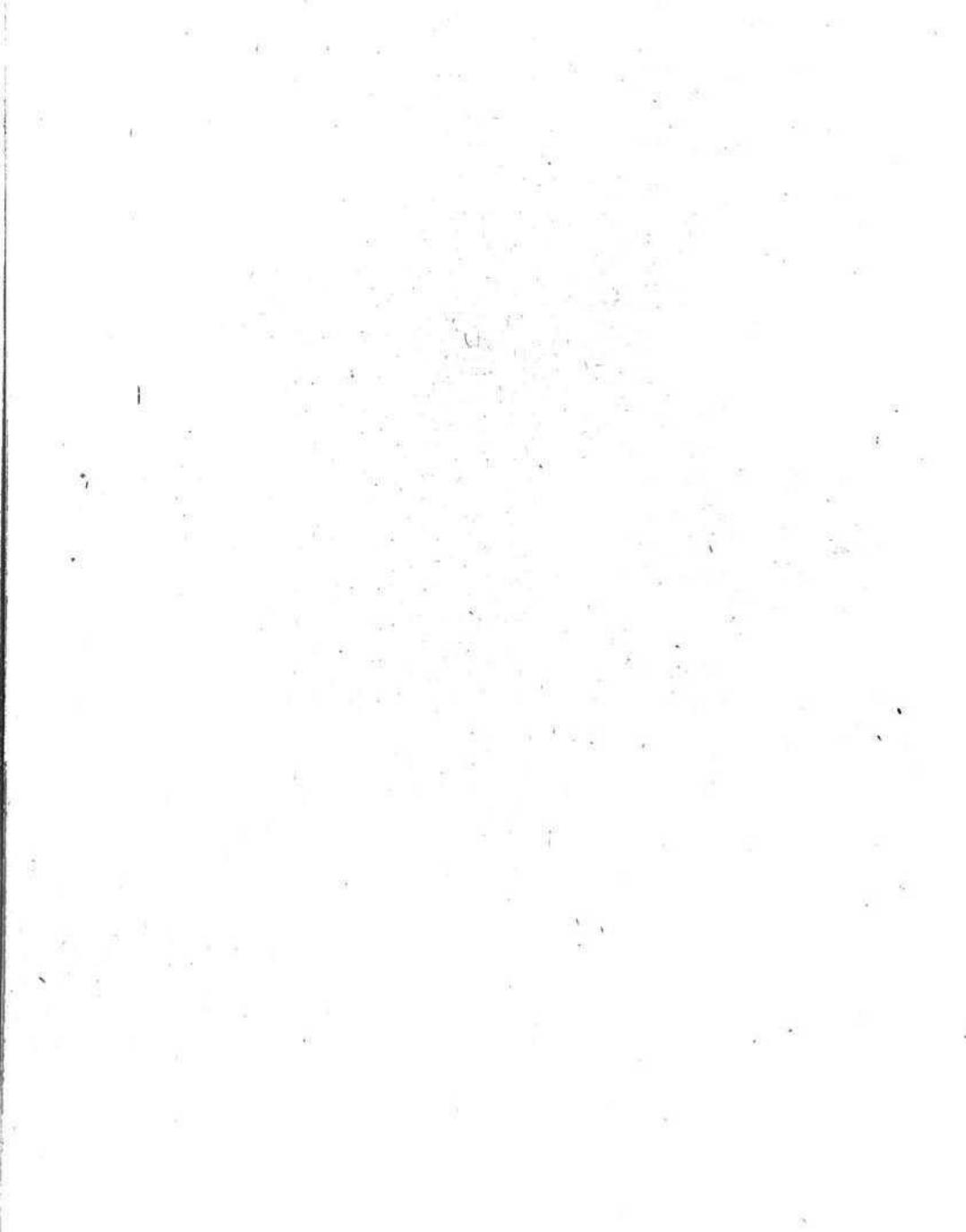




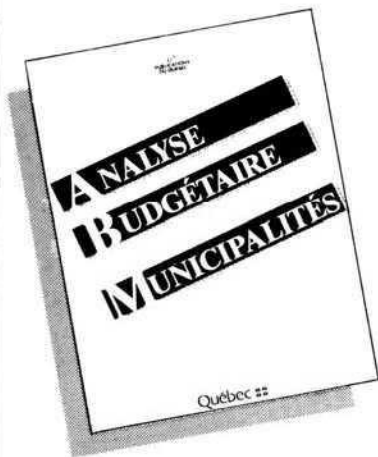








ANALYSE BUDGÉTAIRE DES MUNICIPALITÉS 1987



Analyse budgétaire des municipalités 1987

Cette publication contient une foule de renseignements sur les prévisions budgétaires pour 1987 de l'ensemble des municipalités du Québec, des communautés urbaines et régionales ainsi que des municipalités régionales de comté.

Signalons entre autres :

- leurs recettes selon la source;
- leurs dépenses par fonction et par objet;
- leurs dépenses en immobilisation;
- l'évaluation des biens-fonds des municipalités;
- le taux de taxation des municipalités.

Une analyse descriptive et quelques graphiques complètent l'information contenue dans de nombreux tableaux.

Un outil de travail indispensable à l'administrateur municipal.

Ministère des Affaires municipales
1988 274 pages
EQQ 24614 0

17,95 \$

En vente dans nos librairies,
chez nos concessionnaires,
par commande postale
et chez votre libraire habituel.

Les Publications du Québec
C P 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et informations :
(418) 643-5150
(sans frais) 1-800-463-2100

Québec 



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

